



Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes



Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240926-056-2024-1-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SOMMAIRE

01 PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRESQU'ÎLE DE CROZON AULNE MARITIME

Le territoire.....	06
Les instances 2020 - 2026.....	07
Le bureau communautaire	07
Les services communautaires.....	08
Les compétences.....	09

02 LA DIRECTION LE PÔLE RESSOURCES

Direction Générale et Administration générale.....	13
Le management QSSEE.....	14
L'accueil.....	15
Les ressources humaines.....	15
Les ressources financières.....	18
Les marchés publics	21
La communication.....	21
Les systèmes d'information.....	23
La maintenance et l'entretien des bâtiments et des véhicules.....	24

03 LE PÔLE AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le tourisme.....	26
L'économie.....	30
L'accès aux droits, l'emploi et l'insertion.....	35
Les autres actions sociales.....	37
Le contrat local de santé (CLS).....	37
L'aire d'accueil des gens du voyage.....	38
Le refuge SPA.....	38
Urbanisme	39
Habitat.....	41
Les transports et la mobilité.....	44
Schéma directeur des déplacements doux.....	44
Transports collectifs.....	44
Transport maritime.....	45
Les projets structurants.....	45
Internet Très haut débit : un déploiement sur 15 ans.....	45

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240926-056-2024-1-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024

Abattoir intercommunal.....	46
Opération Grand Site (OGS).....	48
Petites villes de demain (PVD).....	49

04 LE PÔLE ENVIRONNEMENT

Le service Prévention et Gestion des Déchets.....	52
Le service Eau	53
Assainissement.....	55
Le service Énergie.....	56
La smartgrid	56
Partenariat avec Ener'gence.....	57
Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).....	58
Gestion des espaces naturels.....	59
Natura 2000	59
Réserve naturelle.....	59
Espaces naturels et sentiers.....	60
Randonnées.....	65
GEMAPI.....	66
Frelons asiatiques.....	66
Opération Grand Site (OGS).....	67

05 LE PÔLE ENFANCE-JEUNESSE/ CULTURE ET LOISIRS

Le centre culturel L'Améthyste.....	69
La coopération intercommunale petite enfance, enfance, jeunesse, handicap, parentalité, culture, sport et loisirs.....	70
Le Relais petite Enfance (RPE).....	72
Les activités scolaires.....	73
La piscine Nautil'Ys.....	73

06 L'ASSISTANCE AUX COMMUNES

Application du Droit des Sols (ADS).....	76
Voirie et Réseaux Divers.....	77
Hygiène et Sécurité.....	77
Assainissement.....	78
Marchés publics.....	78
Service SIG.....	79

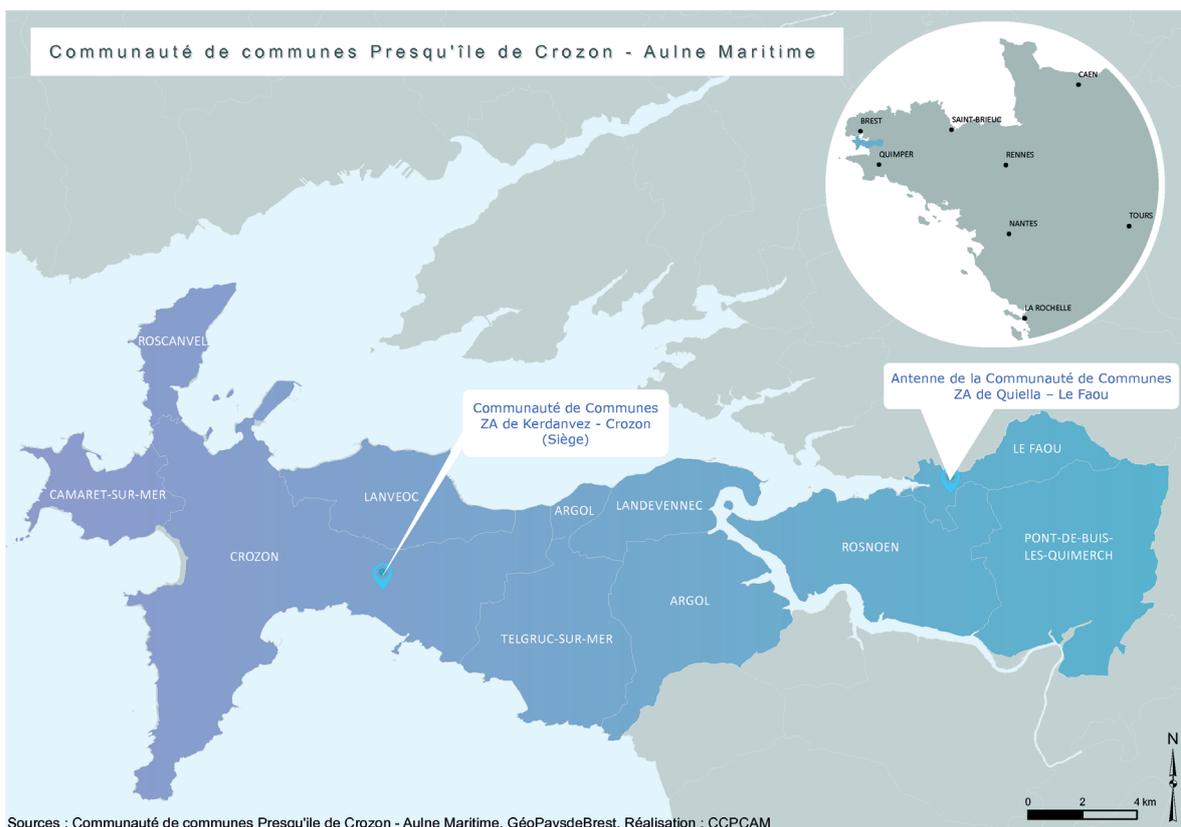
07 LES PARTENARIATS

01

**PRÉSENTATION
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PRESQU'ÎLE DE CROZON
AULNE MARITIME**



LE TERRITOIRE



Sources : Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime, GéoPaysdeBrest. Réalisation : CCPCAM

Issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon et de la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime est née le 1^{er} janvier 2017.

Elle réunit les communes d'Argol, Camaret-sur-mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont-de-Buis lès Quimerch, Rosnoën, Roscanvel et Telgruc-sur-mer.

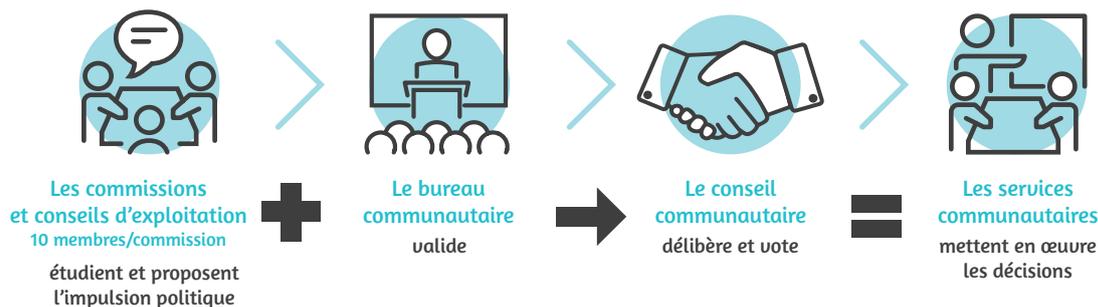
Le territoire compte 22 419 habitants sur 281 km², soit une densité de 79,8 hts/km². D'ouest en est, il offre une mosaïque de paysages extrêmement variés : côtes découpées, falaises, plages, criques,

dunes, marais, forêts, estuaires, bocage, campagne vallonnée... La Communauté de Communes est entièrement intégrée dans le Parc naturel régional d'Armorique et ses côtes ouest et sud sont incluses dans le Parc naturel marin d'Iroise.

L'économie repose principalement sur le tourisme, les établissements militaires à l'ouest, l'industrie et l'agriculture à l'est, mais aussi sur un tissu commercial et artisanal bien développé.

Historiquement tournée vers Brest, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime fait partie du pôle métropolitain du pays de Brest.

LES INSTANCES 2020 - 2026



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ est composé de 35 délégués des communes membres.

ARGOL

Henri Le Pape, Jean-Michel Lezenven

CAMARET-SUR-MER

Joseph Le Mérour, Thierry Betrancourt,
Michèle Calvez, Muriel Le Mérour

CROZON

Patrick Berthelot, Noël Blanchard,
Yann Cusset, François-Xavier Deflou,
Jean-Luc Guennegues, Fanchon Le Monze,
Maxime Léonard, Christiane Dreux,
Monique Porcher, Gaëlle Vigouroux

LANDÉVENNEC

Roger Lars

LANVÉOC

Christine Lastennet, Christelle Gaouyer,
Laurent Guillon

LE FAOU

Marc Pasqualini, Dorothée Gobbé,
Ludovic Lassagne

PONT-DE-BUIS LÈS QUIMERC'H

Pascal Prigent, Laura Jambou,
Luc Lebrun, Isabelle Maugeais,
Henri Morvan

ROSCANVEL

Jean-Yves Gourvez, Philippe Deverre

ROSNOËN

Mickaël Kernéis,
Martine Le Guirriec Morvan

TELGRUC-SUR-MER

Yves Le Moigne, Jean-Claude Kerspern,
Mathilde Paillot Pouliquen remplace Marie-
Hélène Menu à partir du 27 mars 2023

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Président : Mickaël Kernéis
(Maire de Rosnoën) – Management,
ressources, communication, santé

1^{re} Vice-Présidente : Christine Lastennet
(Maire de Lanvéoc) – Prévention et
gestion des déchets

2^e Vice-Président : Patrick Berthelot
(Maire de Crozon) – Tourisme

3^e Vice-Président : Pascal Prigent
(Maire de Pont-de-Buis lès Quimerc'h)
Développement économique et emploi

4^e Vice-Président : Joseph Le Mérour
(Maire de Camaret-sur-mer)
Travaux, assainissement et
aménagement numérique

5^e Vice-Président : Yves Le Moigne
Cohésion sociale, Enfance/Jeunesse,
Culture et Loisirs

6^e Vice-Président : Ludovic Lassagne
(Maire du Faou) – Espaces naturels,
biodiversité, climat et énergie

7^e Vice-Président : Henri Le Pape
(Maire d'Argol) – Eau potable

8^e Vice-Président : Jean-Yves Gourvez
(Maire de Roscanvel) – Stratégie
financière, mobilités et mutualisation

9^e Vice-Président : Roger Lars
(Maire de Landévennec) – Urbanisme
et habitat

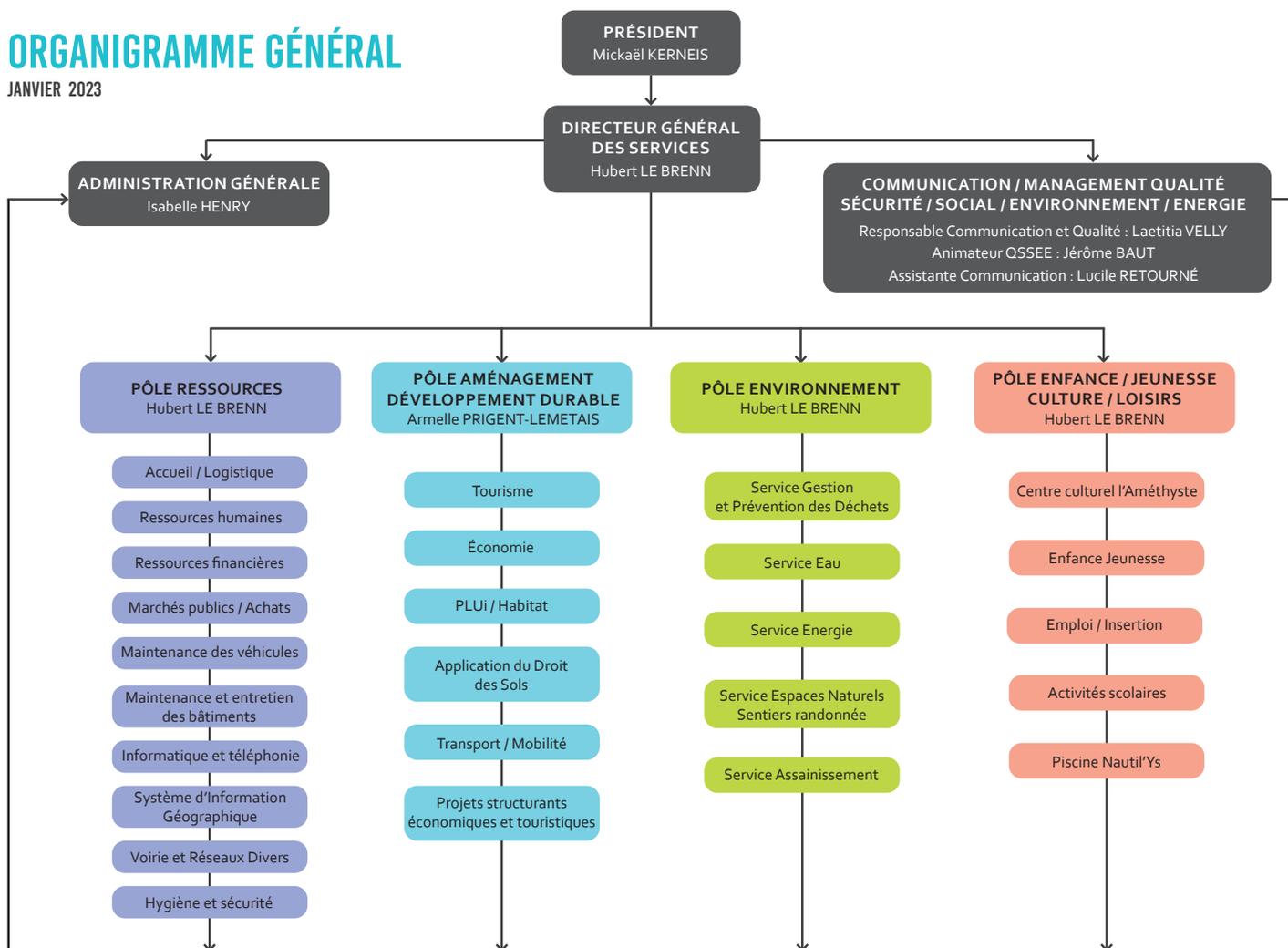
LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Les services de la Communauté de Communes comptent 111 agents au total, placés sous la responsabilité du Président et l'autorité du Directeur Général des Services.

Organigramme simplifié des services

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL

JANVIER 2023



LES COMPÉTENCES

1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Chartes intercommunales de développement et d'aménagement de l'espace,
- Création, établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques « structurantes » pour le territoire communautaire et toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, ainsi que la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée, hors compétence du département en matière de communication électronique.

2 Développement économique

À ce titre, la Communauté de communes est compétente pour :

- La construction ou l'achat, en vue de location ou de vente, de bâtiments destinés à des entreprises (ou organismes) commerciales, industrielles, artisanales ou de services,
- L'aide à certains organismes en matière d'emploi et actions partenariales avec les structures travaillant pour le développement de l'emploi dans les communes de la Communauté de Communes, notamment dans le cadre du Pays de Brest,
- Le centre de ressources, situé résidence du Cré à Crozon,
- La promotion, le marketing et la recherche de projets d'implantation ou de développement d'entreprises et d'activités économiques, l'accueil et assistance aux porteurs de projets sur le territoire,
- Les aides directes ou indirectes aux entreprises dans le cadre des dispositions légales applicables, et en particulier l'assistance au maintien des agriculteurs et des pêcheurs en favorisant les nouvelles installations,
- La création et l'exploitation d'un abattoir public à vocation départementale, que

l'EPCI le porte seul, dans le cadre d'une participation à un syndicat mixte, ou sous quelque autre forme juridique que ce soit,

- La construction, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques :
 - › Maison du tourisme, bd de Pralognan la Vanoise à Crozon, et le local dédié à l'office de tourisme, rue des Quatre vents à Camaret-sur-mer
 - › La création, le développement du réseau, la coordination de l'entretien, la promotion, la communication, le suivi et l'évaluation des sentiers de randonnée pédestre, vélo et équestre y compris les aires de détente, de pique-nique, et d'observation d'intérêt communautaire
 - › La gestion des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire : aménagement, entretien, sécurité, signalétique et balisage
- Création d'un office de tourisme communautaire chargé des missions d'accueil, d'animation, d'information et de promotion touristique :
 - › Élaboration en partenariat avec les organismes et structures existantes des actions de promotion, de valorisation et de développement touristique,
 - › Élaboration d'une politique de développement touristique intercommunale et mise en œuvre d'actions de développement touristique d'intérêt communautaire,
 - › Participation au pays touristique du pays de Brest

3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

4 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

6 Alimentation en eau potable

7 Assainissement non collectif des eaux usées

8 Protection et mise en valeur de l'environnement

Sont déclarées d'intérêt communautaire :

- **Espaces naturels**
 - › Gestion des espaces naturels définis comme étant d'intérêt communautaire et appartenant aux Communes, à la Communauté de Communes, au Conservatoire du littoral et aux espaces naturels sensibles (ENS) du Département du Finistère.
 - › Élaboration et révision du document d'objectifs « Natura 2000 » (site FR 5300019 Presqu'île de Crozon) et mise en œuvre des actions prévues par ce document (animation),
 - › Acquisitions foncières ou acceptation de dons de parcelles concernées par des habitats, des espèces d'intérêt communautaire et/ou des objets géologiques remarquables situés sur le site « Natura 2000 » (site FR 5300019 Presqu'île de Crozon) ou les sites de la Réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon,
 - › Acquisitions foncières ou acceptation de dons de parcelles reconnues comme abritant des milieux naturels intéressants à préserver et situées en dehors des zones de préemption du Conservatoire du Littoral et du Département du Finistère, des périmètres Natura 2000 et de la Réserve naturelle régionale, sous réserve que la commune concernée ne soit pas intéressée par leur acquisition,
 - › Gestion de la Réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon, labellisée Espace remarquable de Bretagne, en partenariat avec la Maison des Minéraux (gestion des terrains publics et privé inclus dans le périmètre de la réserve).
- **Gestion de la ressource en eau**
 - › Participation à la gestion des eaux au niveau des bassins-versants de l'Aulne et de la baie de Douarnenez, notamment par l'adhésion à l'EPAGA et à l'EPAB.

9 Politique du logement et du cadre de vie

Sont déclarées d'intérêt communautaire :

- La politique du logement social d'intérêt communautaire et l'action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées,
- L'étude et la coordination de la politique de logement social sur le territoire, notamment par l'élaboration du programme local de l'habitat,
- La détermination d'une programmation pluriannuelle d'opérations de logement social confiées aux organismes HLM.,
- La participation à la garantie d'emprunts de nouvelles opérations de logement social confiées aux organismes HLM dans le cadre de la programmation pluriannuelle,
- Les actions d'amélioration du parc locatif privé en soutenant les opérations de réhabilitation du patrimoine bâti dans le cadre d'une opération concertée d'amélioration de l'habitat

10 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Centre culturel Améthyste à Crozon,
- Fort de Landaoudec à Crozon,
- Musée des vieux métiers à Argol,
- Piscine, 1 rue Alain à Crozon,
- La définition et la mise en place de la route des forts y compris les acquisitions foncières,

11 Action sociale d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- L'aménagement (investissement) et la gestion de la halte-garderie, résidence du Cré à Crozon,
- La participation financière à la coordination et à l'animation en milieu rural sur le territoire,
- La participation financière au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)
- La mise à disposition d'un local à usage de fourrière à un organisme habilité et participation financière au fonctionnement,
- La participation financière à la construction de micro-crèches intercommunales,

- Les dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance : création et animation d'un CISPD, mise en œuvre des actions résultant du travail des instances du CISPD,
- La gestion des BAFA.

12 Maison de services au public

13 Actions à caractère scolaire

- Participation financière en faveur des élèves relevant des réseaux CLIS et RASED,
- Participation au financement de la voile scolaire sur le territoire communautaire pour les écoles primaires (CM1, CM2) et de la piscine scolaire pour les élèves des écoles maternelles et primaires (CP, CE1, CE2) et des collèges (classes de 6^e) du territoire ainsi que le transport concernant ces deux activités,
- Participation financière aux activités nautiques du mercredi dans le cadre de l'UNSS et l'UGSEL,
- Participation financière au fonctionnement du navire « Belle Étoile » en contrepartie d'une mise à disposition du bateau aux écoles du territoire,
- Participation financière à l'éveil musical en milieu scolaire et extra-scolaire pour les élèves scolarisés dans les écoles du territoire.

14 Soutien à deux manifestations ou spectacles culturels d'intérêt communautaire

- Le festival du bout du monde
- Le grand Prix de l'École Navale

15 Construction, aménagement et gestion des équipements suivants :

- Villages des « Gîtes Ar Menez » à Argol
- La Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) de Térénez et l'ancien site militaire de Térénez à Rosnoën,
- L'espace nautique de Lanvéoc

16 Mobilités

La Communauté de Communes est « Autorité organisatrice de la mobilité » conformément à l'article L. 1231-1 du Code des transports pour, notamment, la

gestion du service de transports scolaires, les éventuels transports à la demande d'intérêt communautaire et la participation financière pour les rabattements de la liaison de transport collectif « Camaret / Brest », en lien avec la politique régionale.

17 Prestations de services aux communes

- Coordination de la politique « enfance-jeunesse » sur le territoire communautaire en accompagnant les communes dans le cadre du contrat CAF « enfance-jeunesse » et la mise en place d'un relais assistantes maternelles (RAM)
- Mise en place des règles d'hygiène et de sécurité des agents des communes
- Constitution des dossiers d'appels d'offres
- Suivi de la qualité des eaux de baignade
- Mise en place d'un système d'informations géographiques
- Missions d'accompagnement à la conception et à la réalisation de travaux
- Instruction, en matière d'urbanisme, des différentes demandes relatives au droit des sols
- Quittancement de l'assainissement collectif jusqu'au 1^{er} janvier 2024
- Administration électronique
- Exploitation-maintenance d'installations productrices d'énergies renouvelables (chaufferie bois...)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage à la réalisation d'études, aux travaux d'infrastructures et à la gestion des services d'assainissement communaux

02

LA DIRECTION

LE PÔLE RESSOURCES



DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La Direction Générale : un management durable Qualité/Sécurité/Social/ Environnement/Énergie (QSSEE)

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes s'efforce d'agir au quotidien dans un esprit de management et de développement durables, en alliant l'économie, le social et l'environnement.

Les services communautaires sont engagés dans une démarche d'amélioration continue basée sur les normes ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement), ISO 45001 (Santé et sécurité au travail), ISO 50001 (Énergie) et ISO 26000 (responsabilité sociale).

Les enjeux majeurs de la politique QSSEE de la Communauté de Communes sont les suivants : conforter le « bien vivre ensemble », développer une économie s'appuyant sur ses atouts propres, le rendre dynamique, attractif et connecté, préserver l'environnement exceptionnel de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime et être une collectivité exemplaire.

Afin de répondre à ces enjeux et aux attentes des parties intéressées (usagers, élus, agents), des objectifs de service et des plans d'actions sont définis chaque année. L'atteinte des objectifs est évaluée grâce à des indicateurs. L'animation de cette démarche est assurée par le service QSSEE.

L'administration générale

Le service Administration Générale assure la gestion administrative de la Communauté de Communes, le secrétariat de la Direction Générale et le suivi des dossiers administratifs (projets structurants, demandes de subventions, assurances : parc automobile, patrimoine, responsabilité civile et protection juridique).

Le service assure également la préparation des réunions. Il centralise les informations données par la Direction Générale et les services opérationnels pour les présenter aux élus et notifie ensuite les décisions prises.

En 2023, il s'est tenu :

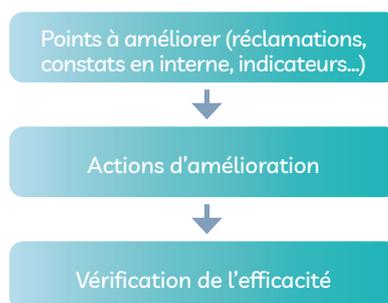
- 12 réunions du bureau communautaire, pour 35 décisions votées,
- 4 conférences des Maires,
- 7 réunions du conseil communautaire pour 142 délibérations votées,
- 12 réunions de travail des élus communautaires.



Chaque année



Au quotidien



* Analyse Environnementale – Document Unique

LE MANAGEMENT QSSEE

Les objectifs QSSEE vers les usagers, élus, services communaux :

- Assurer la satisfaction des usagers lors de la réalisation des prestations, garantir l'écoute et la prise en compte de leurs besoins spécifiques et le traitement efficace de leurs demandes et réclamations,
- Trouver le juste équilibre entre la qualité du service et la maîtrise des coûts de gestion afin de limiter le coût payé par les usagers,
- Garantir la confiance sur les prestations (prouver la maîtrise opérationnelle et financière, la prise en compte de la réglementation, la satisfaction des usagers),
- Veiller à la maîtrise des impacts environnementaux et des risques engendrés par les activités de la Communauté de Communes,
- Contribuer à la vitalité du territoire en matière de mobilité, de logement, de culture et loisirs et d'économie,
- Agir pour limiter le changement climatique et anticiper ses effets, préserver la biodiversité ainsi que les qualités environnementales et paysagères du territoire,
- Veiller à la cohésion sociale et intergénérationnelle, assurer la proximité de l'action publique et renforcer les coopérations extraterritoriales.

Les objectifs QSSEE vers le personnel de la Communauté de Communes :

- Développer le professionnalisme du personnel par la mise en place d'un mode de management participatif et adapter ses compétences afin de maintenir et accroître son efficacité et lui permettre d'évoluer tout au long de leur carrière,
- Assurer la sécurité du personnel lors de la réalisation de ses missions et lui assurer

de bonnes conditions de travail au quotidien en l'impliquant dans la détection et le signalement des risques,

- Permettre au personnel de prendre en compte les impacts de ses activités sur l'environnement, en particulier ceux liés à l'énergie, en le soutenant dans l'application des procédures environnementales.

Actions 2023

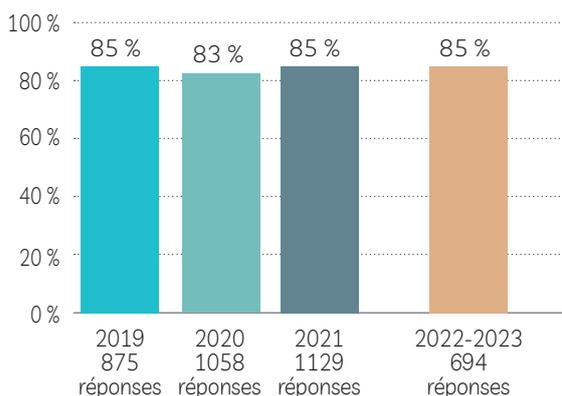
Le dernier audit de suivi de la certification a été réalisé en décembre 2022 par Afnor Certification, avec une décision favorable* concernant les certifications : ISO 9001:2015 (démarche qualité), ISO 14001 : 2015 (respect de l'environnement) et ISO 45001 : 2018 (sécurité au travail) pour les services protection des espaces naturels, alimentation en eau potable, gestion de la piscine, gestion des déchets ménagers et assimilés, assistance aux communes (coordination enfance/jeunesse / RPE / ADS / VRD / Hygiène et sécurité / assainissement), actions à caractère scolaire et social, tous les services support.

En 2023, à la suite du changement de poste de l'animateur QSSEE et dans l'attente du recrutement d'une responsable – animateur QSSEE, la Communauté de communes a sollicité une suspension de ses certifications pour une durée d'un an. Il n'y a donc pas eu d'audit mais la démarche s'est néanmoins poursuivie au sein des services.

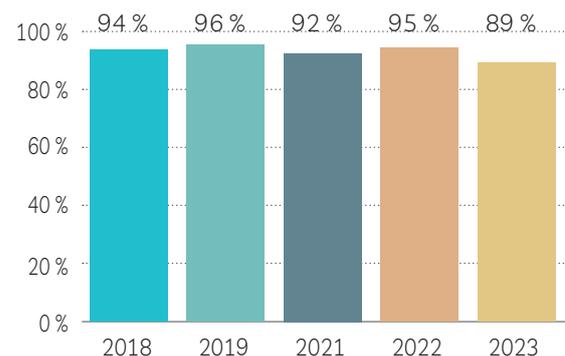
* La synthèse de l'audit 2022 est disponible sur www.comcom-crozon.bzh, rubrique Communauté de Communes / Services communautaires / Démarche qualité, sécurité, social, environnement, énergie.

Les chiffres 2023

TAUX DE SATISFACTION GLOBAL DES USAGERS



TAUX DE SATISFACTION GLOBAL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES



L'ACCUEIL



L'accueil physique, téléphonique et par courriel est assuré au siège de Crozon et à l'antenne du Faou.

Horaires d'ouverture :

Siège de Crozon

Du lundi au jeudi : de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30

Le vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Antenne du Faou

Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - Fermé le mercredi

En 2023, le taux de satisfaction des usagers concernant la qualité de l'accueil est de 93 %.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les chiffres clés 2023

Au 31 décembre 2023, **111** agents sont employés au sein de la collectivité (47 fonctionnaires, 42 contractuels sur emplois permanents, 20 contractuels sur emplois non permanents et 2 apprentis).

Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires représentent **42,34 %** de l'effectif, les CDI de droit public et privé** **37,84 %** de l'effectif, les CDD de droit public et privé **18,02 %** et les apprentis **1,80 %**.

Les contractuels sur emploi permanent sont au nombre de **40** (CDI de droit public et privé) et de **2** (CDD de droit public).

La Communauté de communes a également employé **65** CDD contractuels (de courte durée) pour assurer des remplacements et du renfort occasionnel ou saisonnier, **14** CDD (public et privé) d'une durée de 12 mois ou plus et **2** apprentis.

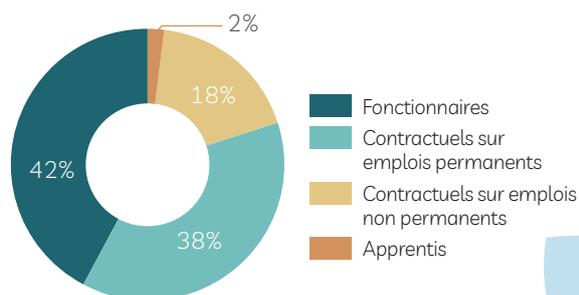
** Les services Piscine, Eau, Office de tourisme sont des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), avec du personnel de droit privé.

Les recrutements / départs 2023

- 1 nomination stagiaire,
- 10 recrutements en CDI de droit privé,
- 11 départs (3 départs à la retraite, 6 démissions, 2 détachements et 2 mutations)

Parmi ces recrutements, 3 ont été réalisés pour le service déchets, 2 pour le service de l'eau, 1 pour le service assainissement, 3 pour le service piscine et 1 pour l'office du tourisme. La nomination stagiaire est pour le budget Administration Générale.

Répartition des agents



Formation professionnelle

484 de jours de formation et 97 agents concernés.

Domaines de formation

- Bureautique: Word les bases, Excel les bases et perfectionnement, logiciel INCOM, gestion de la messagerie, Autocad Map 3D, introduction aux bases de données spatiales (introduction au triptyque postgresql/postgis/qgis),
- Formation d'intégration catégorie C,
- Les bases des marchés publics,
- Certificat Sécurité des spectacles,
- Webinaire qualité de l'air intérieur dans les ERP,
- Habilitation H0, B0, HOV, BS BE Manœuvre, BR, BC et BT,
- SST initial et recyclage (sauveteur secouriste du travail),
- Animation et encadrement d'une équipe au quotidien,
- Gestes et postures,
- La formation préalable des conseillers de prévention,
- Initiation à la plomberie sanitaire,
- Gestion du stress,
- Fresque du climat,
- GMAO : modules fluides administrateurs, interventions, patrimoine, parc auto,
- Ressources humaines: bilan de compétences, Webinaires RH, le déroulement de la carrière, adapter les techniques de recrutement pour attirer les jeunes, le droit à la formation,
- Ressources financières: gestion comptable des régies (recettes/dépenses), le compte financier unique, la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, gestion comptable des régies (recettes/dépenses),
- France Services: accueil du public souffrant de troubles psychiques et psychiatriques,
- Enfance jeunesse: accueil d'un enfant en situation de handicap, le référent santé et accueil inclusif, initiation à la médiation par l'animal, Webconférence « Découvrez l'application mobile « Mon PAJEMPLOI au quotidien »,
- ERB: approfondissement des connaissances sur la géologie du territoire, diagnostic d'ancrage territorial, la démarche Grands Sites de France: mode d'emploi,
- Petites Villes de Demain: le pilotage de projet: le cadrage et Le pilotage de projet: l'organisation, la planification, l'animation,
- PAT: l'animation d'un PAT, journée régionale AGORES-CNFPT: Professionnalisation tout au long de sa carrière,
- Mobilité: Webinaires: La décarbonation des routes et des mobilités, RDV des routes et des mobilités et Faut-il être mobile pour être heureux?
- Espaces naturels: stage Union: Abattage élagage des arbres: intervention après tempête et intervention en urgence, initiation aux travaux de bûcheronnage, surveillance sanitaire, les pratiques naturalistes pour préserver la biodiversité,
- Service déchets: pont roulant, grue auxiliaire, permis C, FIMO, FCO, GEORED EDITOUR ON LINE (système de GPS des camions BOM), maintenance 1^{er} niveau CITID'ID, relation à l'usager en déchèterie et collecte, formation conduite économique,
- Service assainissement: le pilotage d'un service eau et assainissement, Webinaire conformité des raccordements d'assainissement, WebConférence la phytoréut: une alternative à l'eau potable pour arroser son jardin, Webconférence exploitation et entretien des filtres plantés de roseaux, Webconférence « Aquapprendre: sensibiliser, former et outiller les acteurs territoriaux sur les enjeux de l'eau », Webinaire - Réutiliser les eaux usées traitées pour quoi faire? Retours d'expérience d'usager de la réutilisation,
- Service de l'eau: exploitation des usines de potabilisation, AIPR Opérateur et Concepteur Recyclage, logiciel INCOM, automatisme, télégestion, supervision et maintenance, CATEC, S4W,
- Piscine: PSE1 recyclage, SST,
- Tourisme: connaître la réglementation des hébergements touristiques (statuts, impôts et taxe de séjour), connaître la réglementation des hébergements touristiques (statuts, impôts et taxes de séjour)

Le CST (Comité Social Territorial)

La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime ainsi que les communes de Telgruc-sur-mer, d'Argol et de Roscanvel disposent en commun de leur propre Comité Social Territorial. Composé à nombre égal de représentants des élus et de représentants du personnel le Comité est consulté pour :

- Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services (suppressions de services et d'emplois, organisation des services dont répartition, création, transferts de services, changements d'organigramme résultant de ces réorganisations, choix du mode de gestion du service public, programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail, adoption de règlements intérieurs, conditions d'accueil des apprentis, taux de promotion pour l'avancement de grade dont ratio promu-promouvables, mise en place du compte personnel de formation, etc.),
- L'accessibilité des services et la qualité des services rendus,
- Les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines,
- Les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels,
- Les politiques d'égalité professionnelles et de lutte contre les discriminations, notamment le projet de plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et les critères de répartition y afférents,
- Les orientations stratégiques en matière d'action sociale, ainsi que sur les aides à la protection sociale complémentaire,
- Les plans de formation prévus à l'article L 423-3 du code général de la fonction publique,
- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle,
- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail

lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service,

- Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps des agents publics territoriaux (fixation de la durée annuelle de travail, aménagement des horaires, recours aux astreintes, autorisation exceptionnelle d'absence, organisation du temps partiel, organisation de la journée de solidarité, compte épargne-temps, etc.),
- Les autres questions pour lesquelles la consultation du comité social territorial est prévue par des dispositions législatives et réglementaires.
- Le CST est une instance de concertation chargée du débat chaque année sur le bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, l'évolution des politiques des ressources humaines, sur la base du rapport social unique (RSU), le bilan annuel de la mise en œuvre du télétravail, le bilan annuel du plan de formation, la politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels, etc.
- Il est également prévu des réunions se rapportant uniquement aux questions d'hygiène et de sécurité relatives à :
 - › La protection de la santé physique et mentale et la sécurité des agents,
 - › L'amélioration des conditions de travail,
 - › La veille à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières,
 - › L'analyse de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant pu entraîner des conséquences graves,
 - › L'analyse des risques professionnels,
 - › La prévention des risques,
 - › La proposition d'actions de prévention du harcèlement, de toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

Un procès-verbal est établi après chaque séance.

Ces comités sont constitués de représentants de la collectivité désignés par l'autorité territoriale (4 titulaires+4 suppléants) et de représentants du personnel élus par les agents (4 titulaires+4 suppléants).

En 2023, le CST s'est réuni 6 fois.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les comptes administratifs 2023

La Communauté de Communes dispose de neuf budgets en 2023, dont les ressources en fonctionnement (produits de services, fiscalité, dotations et subventions...) s'élèvent à 21,58 M€ et les dépenses à 19,86 M€.

Les recettes du budget « Abattoir » 2023 proviennent des subventions et d'un emprunt de 4 M€ pour assurer le début des travaux en 2024.

Les recettes de fonctionnement du budget principal

Les produits fiscaux représentent 42 % des recettes de la collectivité et se décomposent de la manière suivante :

- Fiscalité directe (11 %) : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Non Bâti, CFE*.
- Fiscalité économique (31 %) : CVAE*, IFRER* et TASCOCOM*

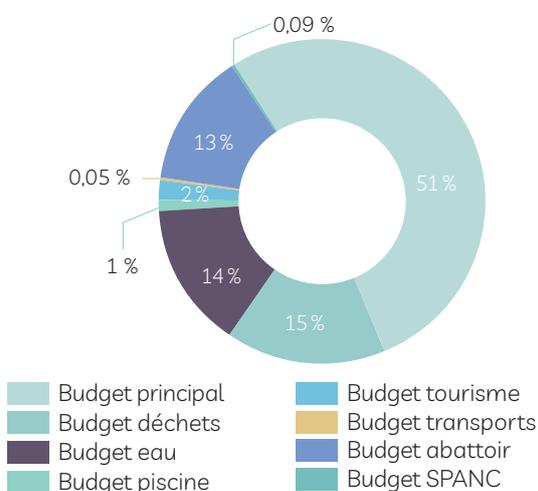
La fraction de TVA reversée par l'État depuis 2021 en lieu et place de la taxe d'habitation constitue 34% des recettes.

La dotation globale de fonctionnement versée par l'État, composée notamment de la dotation d'intercommunalité (405 K€) et de la dotation de compensation (528 K€), s'élève à 933 K€ (soit 16 %) en 2023. La DGF de la CCPCAM est estimée à la baisse chaque année à hauteur de -3 % par an.

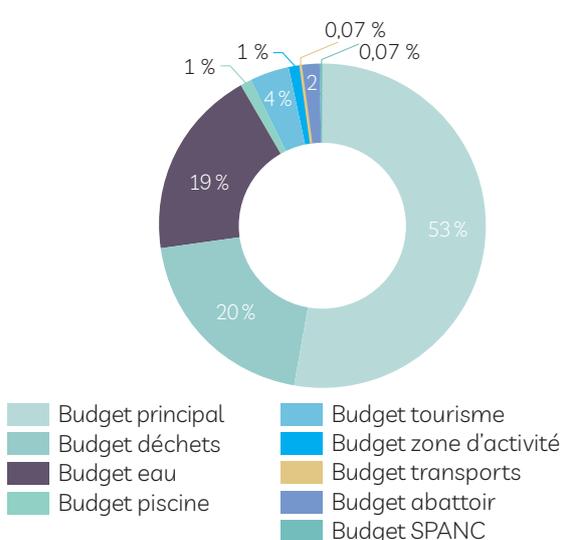
Les autres recettes comprennent les atténuations de charges, le produit des services, les autres charges de gestion courante et les produits exceptionnels.

* Cotisation Foncière des Entreprises - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - Taxe sur les Surfaces COMMERCIALES - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

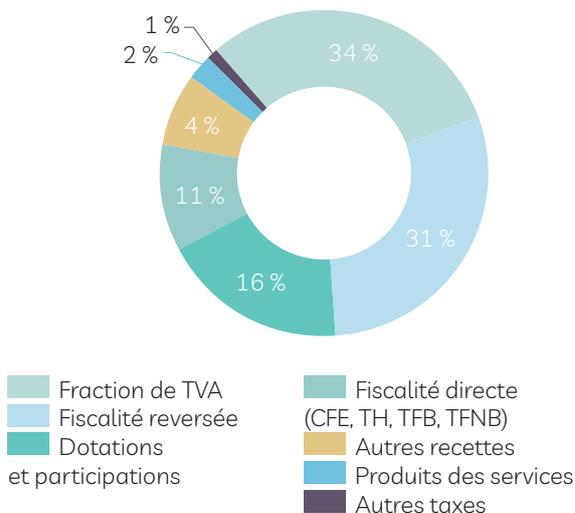
RECETTES TOTALES



DÉPENSES TOTALES



RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2023



Les dépenses de fonctionnement

La fiscalité reversée à un autre organisme représente la moitié des dépenses de la collectivité et comprennent notamment l'attribution de compensation versée aux communes, le FNGIR** et le FPIC** versés à l'État. L'attribution de compensation versée aux communes s'élève à 2 096 K€ en 2023.

Par ailleurs, le reversement sur fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est stable (2 234 K€).

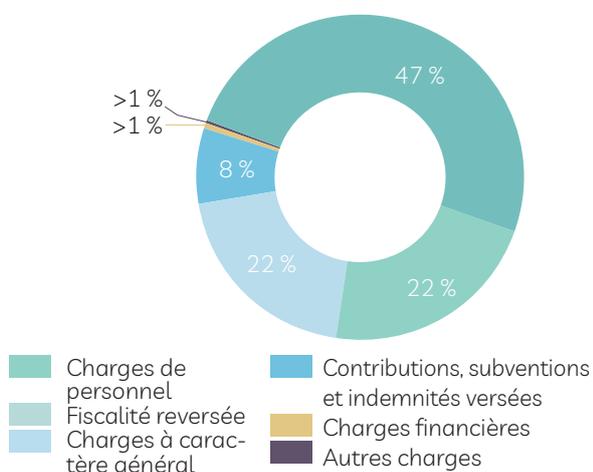
*** Fonds National de Garantie Individuelle des ressources - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales*

Les charges à caractère général (22 %) comprennent les contrats conclus par l'intercommunalité (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. On observe une augmentation de 2 % sur ce poste par rapport à 2022 en raison d'une augmentation du coût des fluides. Cette hausse du tarif des fluides ne se répercute pas en totalité sur ce poste grâce à une réelle volonté de maîtrise des consommations.

Les charges de personnel (22 %) augmentent progressivement d'exercice en exercice en lien avec les prises de compétences de la collectivité et les nouveaux services créés.

Les autres charges de gestion courante (8 %) prennent en compte les subventions et participations versées (associations, établissements publics, budgets annexes). Quant aux subventions (associations, école de musique, festival et dotation aux jeunes agriculteurs), celles-ci restent stables.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL



L'investissement du budget principal

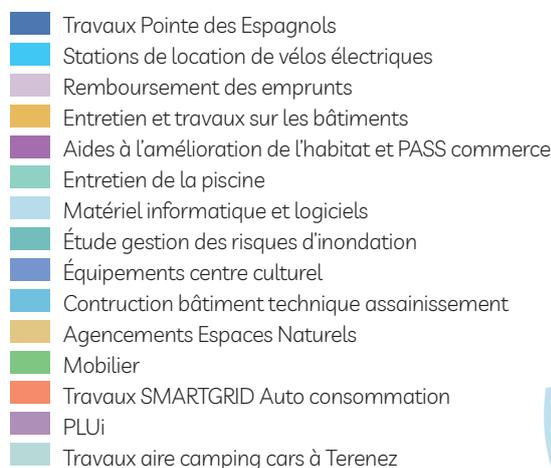
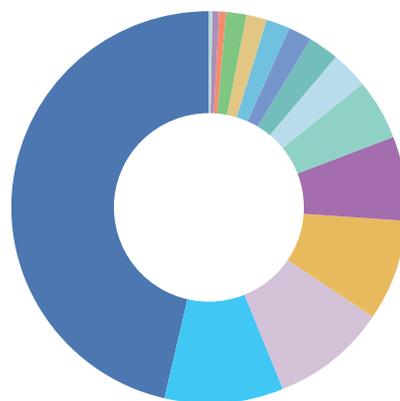
La Communauté de Communes prévoit pour son budget administration générale 16,2 M€ de dépenses d'équipement de 2023 à 2028. Elles sont financées notamment par les excédents antérieurs, par ses ressources propres et par un recours à l'emprunt.

En 2023, les travaux à la pointe des Espagnols et des aménagements touristiques représentent la plus grosse dépense pour un montant de 1,14 M€.

La deuxième catégorie de dépenses concerne la mise en place de stations de location de vélos électriques sur le territoire. Suivent les aides aux commerces et à l'habitat.

L'entretien des bâtiments communautaires est un poste important pour assurer leur longévité. En 2023, des travaux d'isolation ont été réalisés à la piscine, au siège et à l'antenne du Faou afin de réduire le coût de l'énergie. Sur le site de Térénez, des travaux ont été effectués pour l'aménagement d'une aire de camping cars.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Situation financière du budget principal en chiffres

Montants	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette (en €)	2 753 984	3 079 783	2 784 818	3 231 759	3 963 271
Encours de la dette par habitant (en € / hab)	103	134,8	118	159	168,56
Ratio de désendettement (en année) <i>(Référence nationale : 3,14 ans)</i>	1,8	1,9	1,4	1,5	1,6
Capacité d'Autofinancement (CAF) nette (en €)	1 297 439	1 483 772	1 648 973	1 842 484	1 694 485

Le ratio de désendettement reste très bien positionné au regard du seuil limite de 12 ans recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques.

La capacité d'autofinancement nette est l'épargne disponible pour investir, elle conserve une relative augmentation.

Participations et subventions 2023

Établissement	Objet	Montant 2023
Parc Naturel Régional d'Armorique	Protection et mise en valeur de l'environnement	40 €
RASED Châteaulin Élèves de Pont-de-Buis lès Quimerch et Rosnoën	Actions à caractère scolaire	790 €
ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) Crozon	Actions à caractère scolaire	1 350 €
RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) Crozon	Actions à caractère scolaire	1 950 €
Initiative Pays de Brest	Emploi, actions à caractère social	4 488 €
Don Bosco	Emploi, actions à caractère social	5 000 €
Jeunes agriculteurs	Aide à l'installation 2023	8 000 €
Sport Breizh Course cycliste, promotion du territoire (Radio France Bleu Breizh-Izel)	Développement économique	10 000 €
Association de soutien au grand prix de l'école navale	Subvention grand prix de l'école navale	15 300 €
Quai Ouest Musiques Festival du Bout du Monde	Soutien à des manifestations ou spectacles culturels d'intérêt communautaire	15 300 €
ADEUPA Agence d'Urbanisme Brest Bretagne	Aménagement du territoire : observation (démographie, économie...), planification et assistance à maîtrise d'ouvrage	22 419 €
Mission locale Brest	Emploi, actions à caractère social	36 717 €
Brest Terres Océanes	Actions de développement touristique d'intérêt communautaire	51 226 €
Ulamir	Actions à caractère social	66 716 €
Pôle Métropolitain du Pays de Brest	Coopération en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique	66 573 €
Kaniri Ar Mor	Actions à caractère scolaire	106 235 €

* Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

LES MARCHÉS PUBLICS

En 2023, le service Marchés Publics a assuré **44** consultations :

- **15** marchés bâtiments - travaux divers
- **19** marchés de services/prestations intellectuelles
- **5** marchés de fournitures
- **5** marchés de voirie.

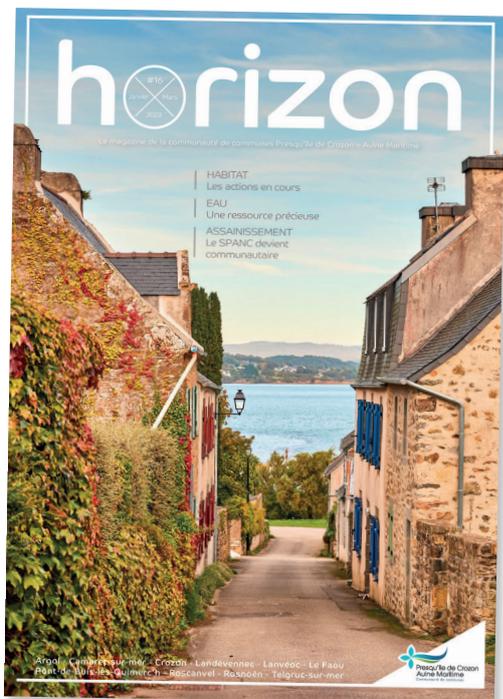
LA COMMUNICATION

Le magazine Horizon

Le magazine de la Communauté de communes est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire (sauf résidences secondaires), à disposition dans les mairies et dans les lieux d'accueil de la Communauté de communes, et téléchargeable en page d'accueil du site :

www.comcom-crozon.bzh

3 numéros imprimés à 12 500 exemplaires ont été réalisés en janvier (28 pages + insert centre culturel L'Améthyste), mai (28 pages) et septembre 2023 (28 pages).



La presse locale

175 communiqués ont été proposés à la presse locale (Le Télégramme et Ouest France), soit 17 % de plus qu'en 2022. (année qui enregistrait également 19 % d'augmentation par rapport à 2021).

19 articles ont été publiés dans le mensuel gratuit Al Louarnig sur les thèmes suivants: Programmation du centre culturel L'Améthyste, enfance – jeunesse, bonnes pratiques dans les espaces naturels, habitat (OPAH), piscine Nautil'Ys, plan alimentaire de territoire, mobilité (transrade).

Le site internet www.comcom-crozon.bzh

À la suite de la cessation soudaine d'activité de l'ancien prestataire d'hébergement et de maintenance des sites internet, l'année 2023 a été consacrée à la récupération des données et des noms de domaine, à l'hébergement temporaire des sites chez un prestataire spécialisé et à la recherche d'un nouveau prestataire de maintenance et d'hébergement.

Fréquentation 2023

Aucune statistique de fréquentation n'a pu être enregistrée en 2023, le service Communication n'ayant plus accès au compte Google Analytics.

Conformément au cahier des charges, le nouveau prestataire retenu a remplacé Google Analytics par Matomo afin d'être en conformité avec l'outil de statistiques RGPD (Réglementation Générale de Protection des Données).

Réseaux sociaux

La Communauté de Communes sur Facebook :

- Communauté de Communes : @ComComPCAM
- Office de tourisme : @PresquiledCrozon.tourisme
- Centre culturel Améthyste : @lamethyste.centreculturel

La page Facebook Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime compte **1 708** followers et celle du centre culturel Améthyste **1 765** followers. Le compte Instagram de L'Améthyste compte **700** followers.

Actions 2023

Mutualisation d'une appli mobile « mairie » : la mutualisation de l'application mobile « Intramuros » entre la Communauté de communes et 6 communes volontaires a été expérimentée pendant 1 an.

Un bilan réalisé en décembre 2023 montre que les usagers (public) et les utilisateurs (mairie) sont très satisfaits de l'application. 9 communes sur 10 ont donc décidé de poursuivre la mutualisation d'Intramuros avec la Communauté de communes (la commune de Lanvéoc utilise Ma Mairie En Poche).

Agenda culturel : l'agenda culturel du territoire regroupant les événements culturels de l'Améthyste et ceux organisés par les acteurs culturels de l'ensemble du territoire a été réalisé et distribué dans les commerces et lieux d'accueil en février et en septembre.



LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Informatique et téléphonie

Le système d'information de la collectivité est géré par le responsable Informatique & Téléphonie accompagné par la société Orange pour la partie téléphonie et cœur de réseau.

Les missions sont le suivi, la maintenance et l'assistance sur l'intégralité du parc que ce soit sur les parties informatique, téléphonie et réseau.

Le parc informatique pour l'année 2023 était composé de :

2 serveurs	1 principal et 1 secondaire
Boîtier de sauvegarde	3 de sauvegarde, 2 d'archive (un de chaque dans la baie secondaire)
Siège de Crozon	76 PC
Antenne du Faou	3 PC
Déchèterie	1 PC
Maison de l'emploi	6 PC
Offices de tourisme	20 PC
Piscine Nautil'Ys	4 PC
Améthyste	3 PC
Usine d'eau potable Poraon	1 PC
Total	114 PC

Le RESAH

Le RESAH est une centrale d'achat accessible aux acheteurs publics, qui a permis à la CCPCAM de renouveler la totalité du parc mobile, l'étoffer de tablettes pour ses équipes terrain et migrer les abonnements vers des offres plus adaptées.

La flotte mobile est actuellement composée de :

- 61 téléphones mobiles type smartphone,
- 19 tablettes terrain.

Chiffres 2023

71 541 € HT ont été investis en matériels informatiques et numériques, principalement pour les renouvellements de :

- Postes de travail,
- Copieurs,
- Flotte de mobiles et tablettes.

Les coûts de fonctionnement en matière de communication (réseau informatique

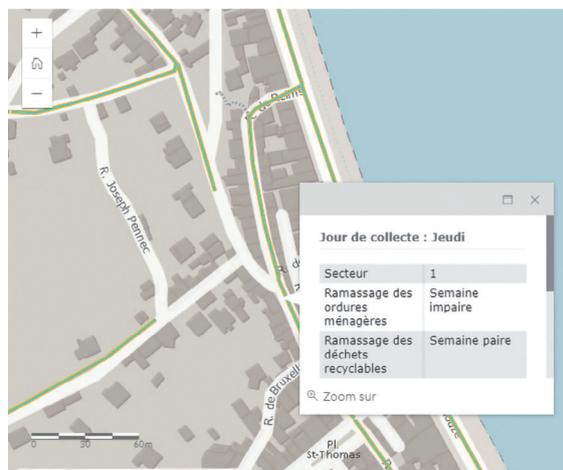
interne, internet, téléphonie fixe & mobile) s'élèvent à 85 125 € HT pour l'année 2023.

Système d'Information Géographique (SIG)

L'administration et le développement de GéoPaysdeBrest sont confiés depuis janvier 2011 au service SIG de Brest métropole.

Au sein de la communauté de communes, l'agent chargé du SIG assure le lien entre les services communautaires, les communes et le service SIG de Brest métropole. Pour cela, le service réalise des cartographies thématiques pour les services et les communes et met à jour la donnée géographique sur la base de données et développe des outils d'aide à la décision.

Le service SIG assiste également les communes pour la remontée des informations relatives à la dénomination des voies et le numérotage de celles-ci (aide à l'utilisation des outils Sign'Adresses, Mes-adresses.data.gouv.fr, applications de GeoPaysdeBrest).



Carte des circuits de collecte des déchets.

Le service SIG s'est renforcé en novembre 2023 afin de répondre aux besoins des services de l'eau et de l'assainissement. La géomaticienne dédiée maintient à jour les différentes bases de données cartographiques des réseaux humides. Ces données sont rendues accessibles aux techniciens, gestionnaires, prestataires qui interviennent sur le terrain et exploitées pour répondre au mieux aux nécessités des usagers du territoire communautaire.

LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DES VÉHICULES

Bâtiments

Le patrimoine bâti de la Communauté de Communes est le suivant :

- Siège de Crozon et antenne du Faou
- Bâtiments techniques : garage - atelier, hangar de stockage de matériel
- Piscine Nautil'Ys à Crozon
- Sites déchets : déchèteries de Kerdanvez à Crozon, de Navarrou à Camaret et de Kerguelen à Rosnoën, usine de compostage, centre de transfert des ordures ménagères, hangar de stockage des déchets recyclables, hangar technique, recyclerie de la presqu'île
- Sites énergie : plateforme et hangar de stockage des plaquettes bois énergie, smartgrid
- Sites Eau : atelier, usines de production et de traitement (Kernagoff à Argol, Poraon à Crozon, Goastallan et Le Pouldu à Pont de Buis, Rozvallen au Faou), réservoirs à Argol, Camaret, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont de Buis, Roscanvel et Rosnoën
- Équipements touristiques : offices de tourisme de Camaret et de Crozon, fort du Gouin à Camaret, fort de Landaoudec à Crozon, Musée vivant des vieux métiers à Argol, village vacances VVF Villages à Argol, site de Térénez à Rosnoën, fortin de la pointe des Espagnols à Roscanvel
- Equipements à caractère social : Maison de l'Emploi à Crozon, Maison de Santé au Faou, aire d'accueil des gens du voyage à Crozon, halte-garderie à Crozon, refuge SPA à Crozon, bâtiment de l'ESAT Les Papillons Blancs à Crozon.
- Équipements à caractère culturel : L'Améthyste

Travaux et constructions 2023-2024

- Aménagement de bureaux sur dalle béton du bâtiment siège - Étude réalisée, début des travaux prévu en octobre 2024
- Réalisation première phase d'autoconsommation collective sur le hangar bois-énergie, début des travaux prévu en août 2024
- Étude seconde phase d'autoconsommation collective
- Construction d'un bâtiment eau/assainissement - Étude réalisée, début des travaux prévu fin 2024
- Travaux de réaménagement de la déchèterie de Rosnoën
- Travaux de mise en accessibilité du bâtiment antenne du Faou début des travaux prévu en septembre 2024
- Travaux de rénovation du centre de transfert des ordures ménagères - Étude réalisée

Véhicules

- Un garage - atelier de 1 000 m² avec des panneaux photovoltaïques de la smartgrid en toiture a été construit en novembre 2018.
- Le service maintenance entretient les **57** véhicules légers, **10** poids lourds et **134** équipements de la Communauté de Communes : véhicules légers et utilitaires, remorques, camions bennes à ordures ménagères, camions ampliroll...



Retrouvez la carte des équipements communautaires sur le site www.comcom-crozon.bzh

03

LE PÔLE AMÉNAGEMENT
DÉVELOPPEMENT DURABLE



LE TOURISME

Le service Tourisme de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime fonctionne sous statut SPIC (Service Public Industriel et Commercial), avec un Conseil d'exploitation présidé par M. Patrick Berthelot. Le conseil est composé de 11 élus des 10 communes du territoire communautaire et de 9 élus socio-professionnels du secteur touristique.

5 réunions du Conseil d'exploitation Tourisme se sont tenues en 2023.

L'Office de tourisme Presqu'île de Crozon - Aulne maritime dispose de deux bureaux ouverts toute l'année à Crozon et à Camaret-sur-mer, et de Bureaux d'Information Touristique ouverts en saison estivale à Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Morgat et Telgruc-sur-mer. Il est classé Catégorie 1 et Marqué Qualité Tourisme.

La Communauté de Communes mène des actions de développement touristique (Route des Fortifications, sentiers de randonnée...) et est propriétaire d'équipements tels que le village vacances VVF Villages et le musée des Vieux Métiers à Argol, le site de Térénez à Rosnoën, les forts de Landaoudec à Crozon et du Gouin à Camaret-sur-mer.

Chiffres

- + de 400 km de sentiers balisés
- Une équipe de 11 permanents dans 2 pôles : accueil-qualité et promotion-communication.

Évolution de la stratégie en 2023

L'Office de Tourisme a une stratégie 2021-2026 de tourisme durable, dans le respect de l'environnement, des habitants et des valeurs du territoire. Les orientations stratégiques sont traduites dans un plan d'actions annuel, validé par des indicateurs de suivi.

BILAN 2023

Les chiffres clés 2023 :

110 246

visiteurs accueillis dans les offices

32

restaurateurs et producteurs partenaires

85 %

Français

15 %

étrangers

781 189

nuitées

174 245

utilisateurs web

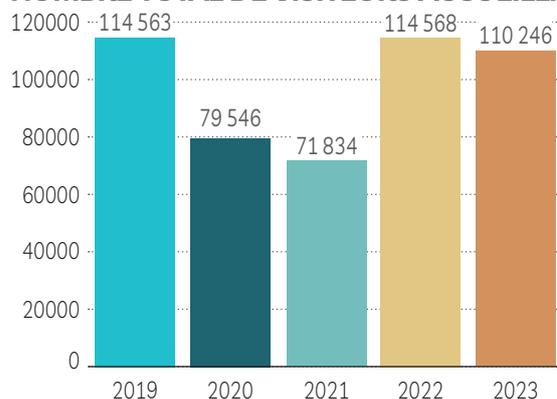
71 prestataires de loisirs

143

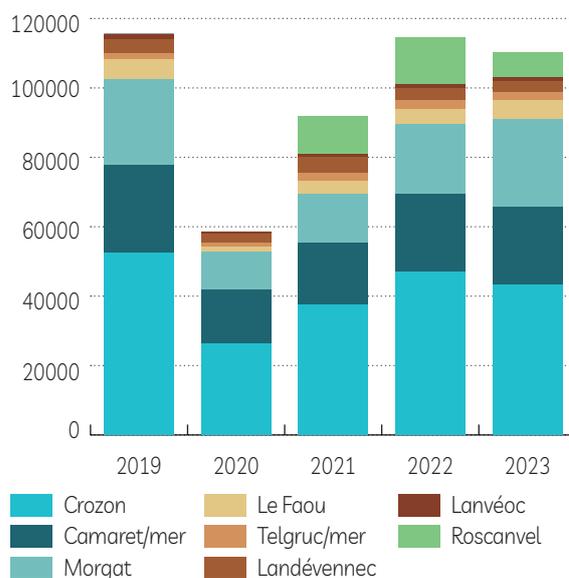
hébergeurs partenaires

11 commerces et entreprises partenaires

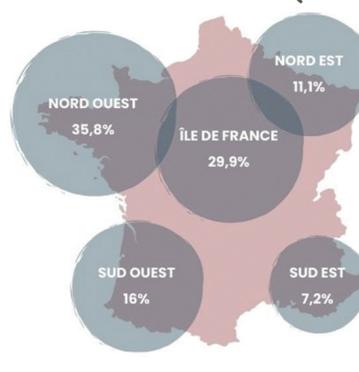
NOMBRE TOTAL DE VISITEURS ACCUEILLIS



DÉTAIL PAR BUREAU



PROFIL DES VISITEURS ACCUEILLIS EN OFFICE DE TOURISME (PAR RÉGION)

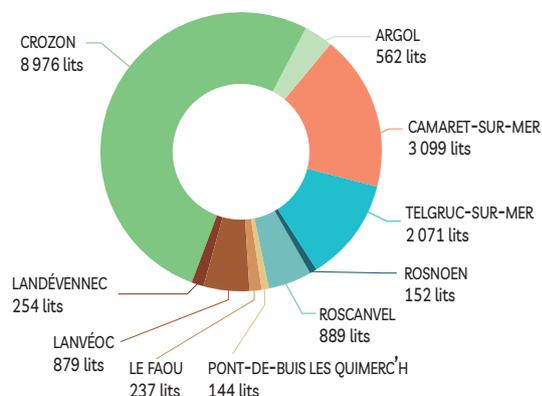


85 % de la clientèle accueillie en 2023 est française

RÉPARTITION PAR TYPE D'HÉBERGEMENTS EN 2023

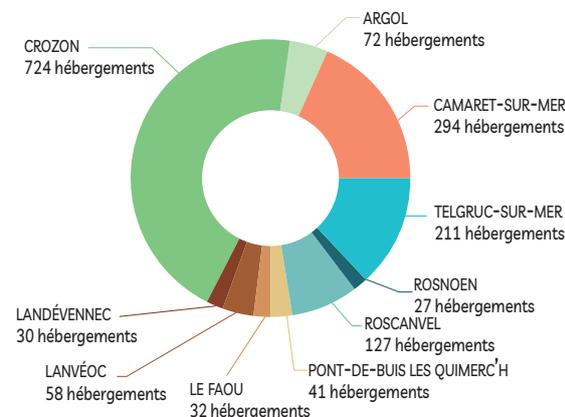
NOMBRE DE LITS DES HÉBERGEMENTS ACTIFS

JANV - DÉC 2023 : 17 263 LITS

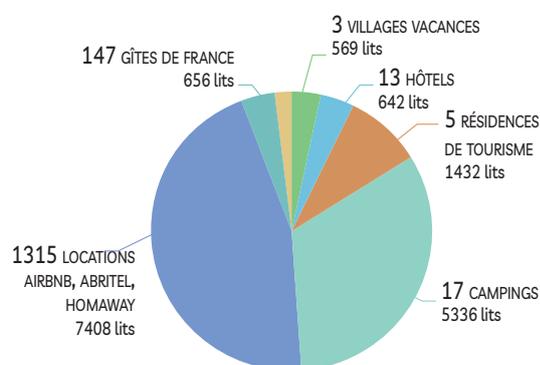


NOMBRE D'HÉBERGEMENTS ACTIFS

JANV - DÉC 2023 : 1 616 HÉBERGEMENTS



CAPACITÉS NOMBRE DE LITS



THÈMES DES DEMANDES FAITES À L'ACCUEIL

- Promenade et randonnée pédestre 40 %
- Patrimoine Culturel 17,9 %
- Patrimoine Naturel 14,2 %

BALADES ET VISITES COMMENTÉES

- 115 personnes ont assisté aux balades commentées de Morgat et Camaret-sur-mer, proposées les mardis et jeudis.
- Visites au fortin de la pointe des espagnols :
 - › Juillet/août : 868 personnes ont participé aux visites commentées.
 - › Visites commentées gratuites
 - › Fréquentation du fortin : 6 560 visiteurs.

FRÉQUENTATION DES SITES NATURELS ET SENTIERS DE RANDONNÉE

Juillet 2023

- Compteur piétons de Porzh an Dour (nord de l'Île Vierge) : 12 260 randonneurs, soit une baisse de 9,41 % par rapport à juillet 2022 (13 534 randonneurs).
- Compteur piétons de la plage de la Source (Raguenez) : 4 483 randonneurs, soit une baisse de 10,9 % par rapport à juillet 2022 (5 035 randonneurs).

Août 2023

- Roscanvel : 7 169 passages
- Porzh an Dour (nord de l'Île Vierge) : 18 498 passages
- Plage de la Source (Raguenez) : 6 365 passages

- Pen Hir : 49 187 passages (jour de pointe : 2 444 passages)
- Cap de la Chèvre : 67 553 passages (jour de pointe : 3 878 passages)

ACTIONS 2023

• **Collection d'éditions thématiques**

Guide vacances, carte touristique, guide camping-cars, route des fortifications, carte des forêts, pass' musées.

• **Bilan d'utilisation de la carte forêts**

- › Première édition en 2021
- › 20 000 exemplaires édités en 3 ans.
- › Avis des visiteurs :
 - › Volonté de faire une simple balade en forêt (pour alterner avec le littoral).
 - › Se protéger de la pluie ou du soleil grâce aux arbres.
 - › Très utile à Landévennec pour expliquer les randonnées possibles.
 - › Zoom très pratique et indique bien les sentiers pédestres et la boucle cyclo
 - › Indique bien les points d'intérêt de l'Aulne maritime.

• **Les outils numériques**

Les chiffres du site crozon-tourisme.bzh

176K utilisateurs (100 % de nouveaux visiteurs : nouveau site web) :

- › France 90,4 %
- › Allemagne 2,3 %
- › Belgique 2 %
- › Indonésie 1 %

Utilisation sur mobile : 68 % (60 % en 2022)

Desktop (ordinateur, portable ou fixe) : 28,5 % (35 % en 2021)

Tablette : 3.5 % (4 % en 2021)

Facebook : 10K followers

Instagram : 5,6K followers

• **Accueils presse et campagnes de communication sur les réseaux sociaux :**

- › avec le réseau des stations littorales Sensation Bretagne, le Comité Régional du Tourisme,
- › Finistère 360° et la Destination Brest Terres Océanes,
- › 2 reportages photos professionnels et 2 tournages vidéo.

• **Conseil auprès des acteurs du tourisme**

• **Appel aux habitants dans le cadre de l'opération « logements des travailleurs saisonniers »**

- › Demandes sur différentes périodes de l'année pour des contrats saisonniers de 2 à 6 mois,
- › 12 professionnels se sont mis en relation avec l'office de tourisme,
- › 15 propriétaires inscrits, majoritairement des chambres/habitant,
- › Tarif moyen du loyer demandé : 300 €/mois,
- › 45 demandes de saisonniers traitées,
- › Domaines d'activité des travailleurs saisonniers : tourisme (70 %), BTP, artisanat, médical, alternance.

LES PARTENAIRES

Réseau Sensation Bretagne

- 30 stations littorales, de Cancale à Pénestin, dont Crozon-Morgat et Camaret-sur-mer.
- Actions mutualisées.
- Réunions du réseau. Commissions thématiques.
- Participation à l'élaboration du plan d'actions.
- Production de contenus audiovisuels : photos et vidéos.
- Laboratoire d'expériences opérationnelles.
- Tourisme responsable, tourisme des 4 saisons, transitions, emploi et logement, mobilité, habitants, itinérance.
- Actions en partenariat avec Tourisme Bretagne.
- Relations presse avec une agence spécialisée. Rédaction dossiers de presse pour les 2 stations membres.
- Réseaux sociaux et stratégie numérique.
- Édition du magazine annuel du réseau.

Destination Brest Terres Océanes : une des 10 destinations bretonnes.

- Organisation et développement de l'offre, conseil et accompagnement des professionnels, promotion et communication autour des axes stratégiques.
- Les axes stratégiques et les projets : la rade de Brest, la route des phares, la randonnée et le nautisme.
- Inauguration de l'espace Finis'trail avec la Sté Yoomigo et les associations de pratiquants.

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, payée par les visiteurs logés à titre onéreux, contribue à financer l'office de tourisme et le développement touristique local. Elle est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant et encaissée par l'hébergeur pour être reversée. Elle comporte une part locale à laquelle s'ajoute une part départementale.

- Montant 2023 : **625 434 €**

ÉVOLUTION DES RECETTES DE LA TAXE DE SÉJOUR



L'ÉCONOMIE

Le service Économie oriente les professionnels dans leurs démarches et projets : artisan, commerçant, agriculteur, pêcheur, industriel, de profession libérale ou une activité d'utilité sociale, en phase de réflexion, de lancement, de croissance ou de transmission d'activité.

Il accompagne également les entrepreneurs à la recherche de terrains ou de locaux.

Le service est doté de 1.2 ETP* : 1 ETP* pour le projet Alimentaire de Territoire et 0.20 ETP* pour l'animation économique générale du service.

La communauté de communes est propriétaire de cinq zones d'activités économiques et elle gère un hôtel et une pépinière d'entreprises sur la zone d'activités de Kiella au Faou, le long de la RN 165 entre Brest et Quimper.

Les cinq zones d'activités communautaires représentent environ 50 hectares de foncier économique répartis de la manière suivante :

- › ZA de Keraudren à Camaret-sur-mer : 4.5 hectares, avec possibilité d'extension
- › ZA de Kerdanvez à Crozon : 33 hectares, avec possibilité d'extension
- › ZA de Kiella au Faou : 10 hectares, avec possibilité d'extension
- › ZA de Kergaëric à Pont-de-Buis : 1,5 hectare, sans possibilité d'extension
- › ZA de Coativoric à Rosnoën : 1 hectare, sans possibilité d'extension

En 2023, l'ensemble des terrains communautaires sur ces cinq zones d'activités généralistes sont vendus. Des demandes

de nouvelles implantations sont régulièrement formulées par des entreprises, surtout sur les communes de Crozon, Camaret-sur-mer et Le Faou. Deux zones communautaires sont dédiées à l'accueil d'activités liées au nautisme et à la mer :

- Le site de Térénez à Rosnoën propose 65 mouillages pour bateaux de plaisance, à l'année ou pour des visiteurs. Cette zone de mouillages est gérée par l'Association des Plaisanciers de Térénez Aulne Maritime (APTAM), par convention avec la communauté de communes. Le site peut accueillir des projets économiques dans les anciens tunnels de l'OTAN, dont deux occupés par la Brasserie du Bout du Monde jusqu'en décembre 2023.
- L'espace nautique de Lanvéoc (ancien parc militaire à hydrocarbures) accueille actuellement des activités associatives et culturelles sur la commune de Lanvéoc, ainsi que l'entreprise « The Dock Brest » by AGP Course au Large, qui y occupe une surface de 2 000 m² sous convention d'occupation précaire avec la Communauté de communes.

En septembre 2022, la communauté de communes a commandé au groupement Brest Métropole Aménagement, SELLOR et WIINCH, deux études d'opportunité de développement d'activités économiques sur les sites de Lanvéoc et Térénez, afin d'y proposer un modèle de gestion pérenne, pour un montant de 34 425 € HT pour le site de Lanvéoc et 22 100 € pour le site de Térénez.

Ces deux études sont toujours en cours en 2023.

ÉLABORATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION BRETAGNE 2023-2028

Depuis la Loi NOTRe de 2015, les régions ont vu leur rôle de cheffe de file des politiques économiques territoriales renforcé, et leur partenariat avec les EPCI organisé.

Ainsi, les régions ont la compétence exclusive sur les aides aux entreprises et sur

la définition des orientations en matière de développement économique sur leur territoire. Les EPCI eux ont une compétence exclusive en matière d'immobilier d'entreprise.

* Equivalent Temps Plein

Après une première convention de partenariat entre la région Bretagne et l'ensemble des EPCI bretons sur la période 2017-2023, fixant les politiques et les aides respectives de chacun des échelons, une nouvelle convention de partenariat pour la période 2023-2028 a été votée par délibération concordante du conseil communautaire de la CCPCAM du 22 mai 2023 et de la commission permanente de la région Bretagne du 10 juillet 2023.

Cette convention fixe les politiques de développement économique de chacune des collectivités et les modalités du partenariat.

Ainsi, la Communauté de communes s'est fixé 7 enjeux prioritaires pour sa politique de développement économique, qui constituent la feuille de route des actions communautaires à mener :

1. Mettre en œuvre les conditions pour promouvoir la création d'emplois et aider les entreprises à s'installer et à recruter

- › Améliorer et optimiser le fonctionnement des zones d'activités réparties sur l'ensemble des communes (afin de favoriser une économie décarbonée) et œuvrer à leur densification (ZAN) et à leur sobriété en énergie, en eau et en déchets
- › Asseoir la CCPCAM comme porte d'entrée du service public d'accompagnement des entreprises
- › Observer et promouvoir les espaces de travail mutualisés type coworking et tiers lieux pour favoriser l'emploi dans le territoire
- › Étudier la faisabilité d'accueillir un centre de formation sur le territoire (tourisme, hôtellerie, maritime...) en lien avec les spécialités locales – cf École navale...

L'AIDE À L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS

Une aide à l'installation de 3 000 € est accordée aux agriculteurs qui s'installent une première fois sur le territoire de la CCPCAM. Cette aide financière a été doublée en 2023, passant de 1 500 € à

2. Accompagner une économie touristique durable et responsable

- › Améliorer l'offre de services en saison et hors saison, partout sur le territoire (équilibre Est-Ouest).
- › Accompagner les entreprises touristiques et socio-professionnels dans le développement de leurs pratiques et modèle économique durables.

3. Poursuivre l'engagement très important consacré au développement de la fibre optique sur le territoire

4. Aider et contribuer au développement des activités maritimes productives responsables

- › Faciliter l'installation et l'essor des activités aquacoles
- › Favoriser la pêche professionnelle

5. Maintenir et diversifier une agriculture durable pour une meilleure alimentation locale

- › Mettre en œuvre le projet alimentaire de territoire
- › Contribuer au maintien d'un service public d'abattage de proximité

6. Maintenir et renforcer le potentiel industriel en s'appuyant sur les entreprises existantes et en développement : Novatech, Livbag, Bopp, Nobelsport, etc. à travers notamment le contrat Territoire d'Industrie finistérien

7. Privilégier les centralités pour accompagner le commerce, l'artisanat, les services de proximité et les marchés

La convention Région/CCPCAM fixe également les nouvelles aides directes aux entreprises qui sont mises en place et légalement encadrée sur le territoire de la Communauté de communes :

3 000 €. Cependant, elle est versée en deux temps : 2 000 € la première année et 1 000 € complémentaires la quatrième année. Cette aide est complémentaire à

la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ou du Soutien à l'Installation Agricole (SIA).

4 aides agricoles ont été versées en 2023 pour deux installations à Pont-de-Buis lès

Quimerc'h, une installation à Crozon et une installation à Rosnoën, soit 8 000 € versés (1^{er} versement de l'aide).

AIDE AUX ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES : LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT

Le Pass commerce et artisanat est un dispositif d'aide directe aux entreprises artisanales et commerciales situées majoritairement dans les centres-villes/centres-bourgs, qui ont besoin d'investir dans des travaux de modernisation de leur établissement.

Créées par délibération du conseil communautaire du 15 avril 2019, ses modalités d'attribution ont été modifiées en juillet 2023, lors de l'élaboration de la nouvelle convention de partenariat entre la région Bretagne et la CCPCAM pour le développement économique du territoire.

L'aide est passée de 7 500 € à 6 000 € maximum par dossier, cofinancé par la Région Bretagne et la CCPCAM.

L'enveloppe annuelle a doublé car elle est passée de **50 000 € à 100 000 €** par an en 2023.

En 2023, **23** Pass commerce et artisanat ont été attribués aux entreprises artisanales et commerciales du territoire, pour **114 127,16 €** de subventions versées, dont **67 126,32 €** versés par la CCPCAM et **47 000,86 €** par la région Bretagne, pour

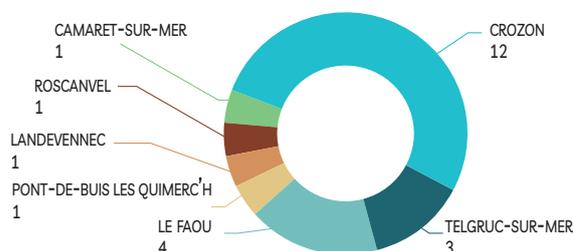
un total d'investissement en travaux ou aménagements de **444 993,47 €** réalisés par les bénéficiaires.

Les entreprises ayant bénéficié de l'aide Pass commerce et artisanat en 2023 sont situées :

- 12 à Crozon
- 4 au Faou
- 3 à Telgruc-sur-mer
- 1 sur chacune des communes de Roscanvel, Camaret-sur-mer, Pont-de-Buis les Quimerc'h et Landévennec.

Depuis la mise en place du Pass commerce et artisanat en 2019, **57 subventions** ont été accordées à des commerces locaux.

RÉPARTITION DES 23 PASS COMMERCE ET ARTISANAT 2023



CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE

Conscientes du rôle majeur de l'agriculture dans l'aménagement du territoire et l'économie locale, la CCPCAM et la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne ont signé une convention de partenariat pour une durée de 4 ans (2023-2026) le 23 juin 2023. Ce partenariat concerne l'économie, l'emploi et l'attractivité des métiers, l'aménagement du territoire et le foncier agricole, l'alimentation, la transition énergétique et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le vivre-ensemble sur le territoire et la communication.

Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture et l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture) ont organisé une journée de découverte des métiers de l'agriculture par les collégiens. En mars 2023, 215 élèves de 4^e des collèges du secteur de Châteaulin-Crozon, dont le collège Sainte-Jeanne d'Arc, y ont participé. Quatre fermes de Crozon ont ouvert leurs portes la matinée pour faire découvrir leur métier et partager leurs expériences. L'après-midi, les collégiens ont participé à des ateliers thématiques à l'espace Coatigrac'h à Châteaulin.

PROJET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE (PAT)

En 2023, la collectivité a poursuivi l'élaboration de son Projet Alimentaire de Territoire (PAT) avec l'organisation des groupes de travail « Promotion et communication » et « Agriculture ». Ces réunions collectives ont permis d'actualiser le diagnostic agricole et alimentaire et de définir des actions à mettre en œuvre sur le territoire. Au total, près de 60 actions ont été identifiées par les participants (élus, techniciens, établissements de restauration collective, acteurs de l'action sociale et du monde agricole, associations, agriculteurs et porteurs de projet agricole, citoyens). Ces pistes d'actions ont été retravaillées et discutées afin d'aboutir à un plan d'actions « réalisable », à l'image du projet de territoire. Il se décline en 4 axes stratégiques et 18 actions.

La collectivité a organisé et mis en place la première édition du **défi « Bien dans mon assiette »**, en collaboration avec le centre social ULAMIR, l'association La Soupape, le CCAS de la Ville de Crozon et la Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère. L'objectif est d'accompagner des foyers à consommer plus de produits bio locaux, sans dépenser plus et en toute convivialité. Des temps forts mensuels (visites de fermes, conférence

nutrition, ateliers culinaires...) sont organisés durant toute la durée du défi. Deux relevés d'achat sont réalisés en parallèle pour suivre l'évolution des achats alimentaires. Le défi a démarré le 30 septembre 2023 et recense près de 30 foyers sur tout le territoire. Précisons que la CCPCAM a été formée par la Maison de la Bio pour être « structure pilote » afin de coordonner la mise en place de défis en toute autonomie.

En parallèle, la collectivité a organisé une **semaine d'animations « Le Bout du Monde met les pieds dans le plat »**, consacrée à la valorisation et à la sensibilisation aux pratiques durables, du 9 au 16 octobre 2023. Conférences, ciné-débat et visites sur tout le territoire ont rythmé cette semaine. Une journée phare a été organisée le samedi 14 octobre au Musée vivant des vieux métiers à Argol. Une vingtaine de partenaires était présente pour sensibiliser les visiteurs. Au total, près de 650 personnes sont venues découvrir comment bien manger au quotidien tout en faisant des économies et en préservant la planète, en s'informant sur la réduction des déchets, les économies d'eau et la transition énergétique.



Carte des producteurs locaux

ANNUAIRE DES PROS

L'Annuaire des Pros vise à faire connaître la diversité des produits et services disponibles sur notre territoire, auprès des habitants comme des visiteurs.

Il intègre les services et commerces des dix communes. Il est consultable sur Internet : www.annuairedespros-comcom-crozon.bzh

Après la refonte du site de l'annuaire des pros en 2023 par la société Beable, celle-ci a été placée en liquidation, comme la précédente. En 2023, un nouveau marché a donc été lancé pour retrouver une entreprise pour l'hébergement et la maintenance de l'annuaire des pros.

INITIATIVE PAYS DE BREST (IPB)

Initiative Pays de Brest a été créé en 1996 sous la forme d'une association Loi 1901.

Objet d'IPB: l'octroi de prêts d'honneur, prêt agricole et prêt d'honneur solidaire à 0 % pour financer la création et la reprise d'entreprises. Les fonds proviennent de subventions de collectivités territoriales et de dons d'entreprises, d'organismes financiers et de particuliers.

Les chiffres 2023 :

Pépinière et hôtel d'entreprise: 17 entreprises et 33 emplois au 31/12/2023 – 1 arrivée d'entreprise en 2023 pour 4 emplois, représentant 95 634 € TTC de recettes de loyer

Recettes des locations des salles de réunion: 5 820 €

En 2023, ces fonds ont accompagné 8 projets sur la CCPCAM et 5 entreprises financés pour un montant de 83 005 € de prêts à taux zéro, soit 29 emplois soutenus et 4 créés.

Montant de la subvention communautaire à IPB en 2023: **4 488 €**

L'ACCÈS AUX DROITS, L'EMPLOI ET L'INSERTION



Dispositif mis en place par l'État, France services intervient en plusieurs lieux du territoire pour apporter aux habitants un accès de proximité aux principaux organismes de services publics.



Elle apporte :

- Une facilitation de l'accès aux droits des habitants de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime
- Une aide à l'utilisation des espaces personnels, à l'utilisation d'internet...
- Une aide à la recherche d'emploi, à la rédaction de CV et de lettre de motivation

Les différents lieux d'intervention :

• La maison de l'emploi de Crozon

La maison de l'emploi est située au bourg de Crozon, en face de la Poste et partage ses locaux avec le centre social ULAMIR. Elle comporte :

- › Un espace informatique équipé de deux ordinateurs reliés à une imprimante et d'un scanner,

- › Des bureaux de permanence pour les partenaires,
- › Une salle de réunion pour l'organisation de réunions et d'ateliers.

• La Maison de l'enfance et de la famille et de l'emploi Baradozic de Pont-de-Buis lès Quimerc'h

La maison de l'enfance et de la famille Baradozic est située au bourg de Pont-de-Buis lès Quimerc'h. Elle accueille dans ses locaux les services de l'enfance de la commune, le Relais petite enfance, la crèche municipale, l'ALSH, des partenaires de l'emploi et le CDAS.

• Une permanence dans les 8 autres communes

Chaque itinérance est située dans le bourg de la commune, au sein de la mairie ou dans une salle adjacente à la mairie.

Les chiffres 2023 :

- **6 043** contacts (passages et appels téléphoniques) dont 3 707 accompagnements.
- **1 840** demandeurs d'emploi au 3^e trimestre 2023 (source : Pôle emploi)

Ces missions sont réalisées par l'ensemble des structures présentes :

• Communauté de Communes

- › Deux agents France services qui :
 - › Assurent un accueil de premier niveau des usagers sur l'ensemble des lieux d'itinérance
 - › Orientent et accompagnent le public dans ses démarches administratives
 - › Accompagnent les usagers de l'espace informatique

- ↳ Organisent des ateliers en lien avec les démarches administratives
- ↳ Participent à la mise en place d'actions en lien avec les partenaires
- ↳ Participent à la communication du dispositif France services

› Une coordinatrice qui :

- ↳ Réalise le suivi du dispositif
- ↳ Coordonne la dynamique partenariale
- ↳ Favorise la mise en place d'actions en lien avec les partenaires de France services et du territoire
- ↳ Anime les instances de gouvernance

• Des partenaires



- ↳ Accompagnement des demandeurs d'emploi
- ↳ Lien entreprise - demandeurs d'emploi
- ↳ Mise en place d'ateliers d'aide à la recherche
- ↳ Entretiens avec un conseiller **Pôle Emploi** sur rendez-vous



- ↳ Accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans
- ↳ **La Mission Locale** est présente à la maison de l'emploi de Crozon et à la maison Baradozic de Pont-de-Buis lès Quimerc'h.



- ↳ Accompagnement individuel des demandeurs d'emploi de longue durée et/ou allocataires du RSA, des jeunes sans qualification
- ↳ Mise en relation habitants et entreprises
- ↳ **Le PLIE** intervient à la maison de l'emploi de Crozon et à la maison Baradozic de Pont-de-Buis lès Quimerc'h une fois par semaine.



- ↳ La maison de l'emploi de Crozon est un point relais **Particulier Emploi** depuis 2018. La mise en place de la France services itinérante a permis de

proposer l'accompagnement sur les démarches et relations entre salariés et particuliers employeurs dans l'ensemble des communes du territoire.

› La **Plateforme mobilité**

propose un accompagnement spécifique pour lever les freins à la mobilité aux habitants dans leur projet professionnel. Elle réalise des permanences et des informations collectives depuis plusieurs années à la Maison de l'emploi.



- ↳ **Le CNIDFF** accompagne les familles sur leur droit, les situations de violences et l'insertion des femmes. Un partenariat existe entre la maison de l'emploi et le CNIDFF depuis 2018, un Module découverte des métiers a été organisé en 2018, 2019 et 2021. En 2022, une semaine de sensibilisation aux violences intrafamiliales a été organisée. En 2023, une journée de formation aux violences intrafamiliales à destination des élus, bénévoles et professionnels du social et professionnels de santé était initialement prévue. Celle-ci a été reportée à 2024.



- ↳ **Le Greta** intervient au sein de la maison de l'emploi depuis plusieurs années afin de présenter les offres de formation présente sur le territoire. Il met en place en outre le dispositif Prépa Clés (formation anglais, français, mathématiques, numérique...) En 2023, une formation de Français Langue étrangère a été ouverte à la maison de l'emploi de Crozon.





- ↳ Depuis le mois d'octobre 2022, le **CIRFA Armée de Terre** propose une permanence à la maison de l'emploi afin d'accueillir les jeunes souhaitant s'informer sur les métiers de l'Armée de Terre.

LES AUTRES ACTIONS SOCIALES

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Le Contrat Local de Santé a pour objectif d'améliorer l'accès à la santé pour tous, en adaptant la politique régionale aux besoins et aux spécificités de la population.

Ce contrat a été signé le 26 juin 2019 par les 7 intercommunalités du pays de Brest, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle métropolitain du pays de Brest, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le CHRU de Brest et des organismes de protection santé-maladie.

Le plan d'actions est défini pour 5 ans (2019 – 2023) et comporte 4 axes : l'accès aux soins, la promotion de la santé, les populations vulnérables et leurs aidants, l'innovation et la participation citoyenne. Une cinquantaine d'actions a été réalisée.

LE CENTRE SOCIAL ULAMIR

Le centre social ULAMIR a pour mission d'animer la vie locale et de créer du lien social sur les 7 communes de la Presqu'île de Crozon dans une dynamique de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle. L'association accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Elle est hébergée dans des locaux communautaires.

Le projet du centre social est basé sur les besoins et les attentes des habitants. Ainsi, il propose à ses adhérents des activités pour petits et grands, des sorties culturelles, des sorties « familles » à tarif accessibles (visites, cinéma, voyages à thème) ; il organise également un accompagnement à la scolarité pour les collégiens, un réseau baby-sitting, des temps parents-enfants...

Le centre social ULAMIR a bénéficié en 2023 d'une subvention de 61 716 € de la Communauté de Communes.

Action majeure 2023 : Mise en place d'une convention tripartite entre la commune de Crozon, la Communauté de communes et le centre social ULAMIR pour la mise à disposition d'un local répondant aux besoins de la structure. Après des travaux de réaménagement, financés par la CAF et la Communauté de communes, le centre social déménagera dans les anciens locaux de la trésorerie de Crozon appartenant à la mairie de Crozon. La Communauté de communes verse un loyer de 2000 € par mois à la commune de Crozon.

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



La Communauté de Communes gère l'aire d'accueil des gens du voyage de « la Cigale » à Crozon depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015.

LE REFUGE SPA

La Communauté de Communes a confié la gestion de la fourrière animale à la Société Protectrice des Animaux (SPA), qui accueille les chiens et chats errants, abandonnés ou récupérés sur la voie publique par les services municipaux, la gendarmerie ou les particuliers.

La SPA gère également un refuge qui accueille les animaux non récupérés par leur propriétaire ou abandonnés dans les locaux mis à disposition par la Communauté de Communes.

Trois salariées assurent les soins aux animaux, le nettoyage des locaux, les démarches administratives et la comptabilité.

Les animaux proposés à l'adoption à Crozon figurent sur la page Facebook « SpaDeCrozon » et sur le site www.la-spa.fr.

Une convention pour la stérilisation des chats errants a également été signée entre

L'aire d'accueil de la Cigale a une capacité de 20 places individuelles de caravanes, regroupées en 10 emplacements.

la SPA et la Communauté de Communes (participation communautaire en 2023 : 2 500 €).

Les chats sont recueillis par la SPA refuge de Plouhinec, le temps d'une mise en conformité des boxes « chats » de la SPA.

Les chiffres 2023 :

- Nombre de chiens pris en charge : 25 (compris ceux pris en charge plusieurs fois)
- Devenir des chiens : 24 chiens ont été restitués à leur propriétaire, 1 a été transféré en refuge.
- Délai moyen de garde : 2 jours
- Ville de capture : Argol (1) – Camaret-sur-mer (3) – Crozon (14) – Lanvéoc (2) – Le Faou (2) – Pont-de-Buis lès Quimerc'h (2) – Telgruc-sur-mer (1)

Le montant de la prestation de service de la SPA s'élève à **26 000 €** pour 2023.

URBANISME



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH)

Le Conseil communautaire a approuvé le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) le 17 février 2020. Rendu exécutoire par le préfet le 24 mars 2020, le PLUiH de la CCPCAM se substitue dorénavant aux anciens documents d'urbanisme communaux.

S'inscrivant dans un contexte réglementaire (respect de nombreuses lois en matière d'aménagement du territoire dont la loi Littoral) et supra-communal (le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest notamment) cadré, cet outil de planification porte à court, moyen et long terme un projet territorial stratégique tenant compte des transformations et transitions environnementales, écologiques, économiques et sociétales.

Outre cette dimension prospective et stratégique, le PLUiH constitue également un outil de gestion du quotidien en matière d'occupation et d'utilisation des sols en fixant des règles claires et précises permettant l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable et certification d'urbanisme...).

L'année 2023 a été marquée par :

- La poursuite de la procédure de modification n°1 du PLUiH au travers notamment de la phase de concertation préalable qui s'est déroulée du 27 mars au 28 avril 2023 et de la notification du projet aux personnes publiques associées et aux communes en fin d'année 2023 ;

- La prescription de la révision allégée n°1 du PLUiH relative à l'évolution d'une zone naturelle à préserver (N) et d'une zone naturelle à vocation d'accueil d'équipements d'intérêt collectif et de services publics (NUS) vers une zone à urbaniser à court terme à vocation de services et d'équipements d'intérêt collectif (1AUS) en vue d'accueillir la future station d'épuration du bourg d'Argol.

L'approbation de cette procédure de modification n° 1 du PLUiH dite de droit commun est programmée pour le premier trimestre 2024.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brest a été prescrite le 30 avril 2019 par le pôle métropolitain du Pays de Brest pour couvrir l'ensemble du Pays de Brest par un seul et même document (intégration de la Communauté de Communes de Pleyben - Châteaulin - Porzay) et intégrer les nouvelles lois en matière d'aménagement du territoire.

De nombreuses réunions d'échanges et rencontres ont été organisées dans le cadre de cette procédure au cours de l'année 2023. 12 comités de pilotage, 13 comités techniques, 1 séminaire organisé à Landévennec et un rendez-vous du SCoT sur la thématique du logement.

Le vice-président et le chargé de missions de la CCPCAM en charge de l'urbanisme et l'habitat participent activement à cette révision du SCoT du Pays de Brest et dont les réflexions abordent de nombreuses problématiques et enjeux de demain :

- La prise en compte de l'objectif « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050, c'est-à-dire la nécessité de viser une sobriété foncière afin de préserver les espaces agricoles et naturels, limiter la perte de biodiversité et lutter contre le dérèglement climatique ;

- L'intégration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la région Bretagne, outil stratégique, prescriptif et intégrateur adopté en janvier 2021 et mise en modification afin d'intégrer notamment les dispositions de la loi « Climat et résilience » d'août 2021 sur la territorialisation de la trajectoire « Zéro artificialisation nette ».

- Le renforcement du volet maritime.

- L'année 2023 a principalement été consacrée à l'établissement des orientations politiques du Projet d'aménagement stratégique (PAS, ex Projet d'aménagement et de développements durables) et sa déclinaison au travers du Document d'orientations et d'objectif (DOO).

Une présentation des orientations du PAS a été organisée dans chaque EPCI du Pays de Brest. Pour la CCPCAM, elle s'est tenue le 16 octobre 2023 lors des rendez-vous du lundi avec les élus communautaires.

L'approbation de la révision du SCoT du Pays de Brest est programmée pour la fin 2025.

Les Sites patrimoniaux remarquables (SPR)



En tant qu'autorité compétente en matière d'urbanisme, la Communauté de communes est chargée du suivi et de la mise en œuvre des Sites patrimoniaux remarquables (SPR).

Un Site patrimonial remarquable constitue un outil de protection réglementaire

d'ordre architectural, urbain et paysager valant servitude d'utilité publique.

• Modification du SPR du Faou

Ce document, approuvé le 29 janvier 2020, nécessite une procédure d'adaptation de manière à assurer une cohérence entre le plan réglementaire et le règlement (« protection des espaces arborés et masses boisées »). Cette procédure a été engagée par délibération du Conseil communautaire en date du 21 juin 2021.

Sur l'année 2023, le document a été actualisé et finalisé en vue de l'organisation de l'enquête publique programmée en 2024. Cette actualisation porte notamment sur la mise à jour de l'identification des monuments historiques présents en centre-bourg du Faou.

• Création du SPR de Camaret-sur-mer

La commune de Camaret-sur-mer accueille sur son territoire la Tour Vauban, édifice patrimonial emblématique inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008. Afin d'assurer la protection de l'édifice et de ses abords, l'État a décidé de créer la zone tampon dans le dossier de candidature sous forme d'un périmètre délimité des abords (PDA). Un premier périmètre délimité des abords a été institué par arrêté préfectoral en date du 4 octobre 2018.

Afin de respecter les engagements de l'État à répondre aux exigences de l'UNESCO, il a été proposé d'étendre le périmètre délimité des abords de la Tour Vauban jusqu'à la pointe de Tremet située sur la commune de Roscanvel incluant également le secteur de Trez Rouz sur la commune de Crozon. Ce nouveau périmètre délimité des abords (PDA) a fait l'objet d'un arrêté du préfet de région en date du 18 mars 2021.

En accord avec les services de l'État et la commune de Camaret-sur-mer, la Communauté de communes a prescrit la création d'un SPR, en lien avec l'inscription de la Tour Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, par délibération du 12 avril 2021.

Après l'établissement d'un diagnostic partagé (la commune de Camaret-sur-mer,

la CCPCAM, l'Architecte des bâtiments de France, les associations, le PNRA*, le CAUE**...), avec l'ensemble des acteurs et de propositions de périmètres d'étude formalisé fin 2022, la CCPCAM a transmis en 2023 ces documents à la direction régionale des

affaires culturelles (DRAC) Bretagne en vue de la tenue d'une visite à Camaret-sur-mer.

* Parc Naturel Régional d'Armorique

** Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

HABITAT

INFORMATION AU PUBLIC

Des permanences décentralisées gratuites sur l'habitat et l'énergie sont financées par la Communauté de Communes pour les habitants du territoire.

ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère)

Questions d'urbanisme, relations locataire/propriétaire, contrats de location, accession à la propriété, aides aux travaux d'amélioration du logement, habitat indigne, difficultés de logement...

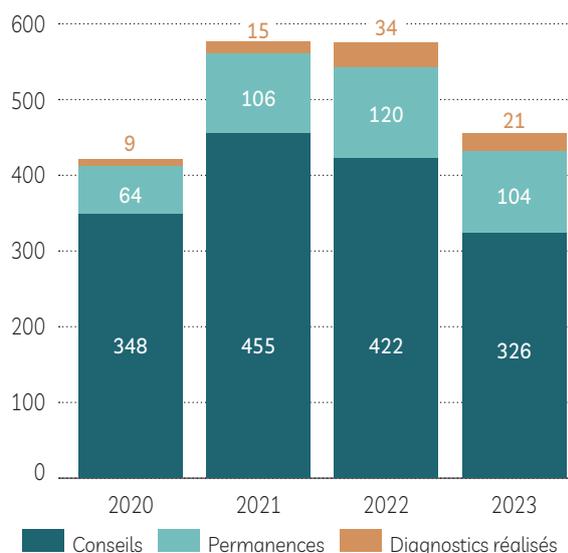
Tous les 3^e vendredis du mois sur RDV à la maison de l'emploi, résidence du Cré à Crozon, et tous les 2^e vendredis du mois à l'antenne de la Communauté de Communes, ZA de Kiella au Faou.

Tinergie (service public de la rénovation énergétique du Pays de Brest) : une montée en puissance du dispositif

L'agence Éner'gence conseille, informe et sensibilise aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables (quelle utilisation de matériaux, l'isolation, le chauffage, les aides financières...) de manière gratuite et sous la forme de permanences tous les 3^e vendredis du mois sur rdv à la maison de l'emploi, résidence du Cré à Crozon et tous les 2^e vendredis du mois à l'antenne de la Communauté de Communes, ZA de Kiella au Faou.

Ener'gence est également chargée d'animer le dispositif Tinergie, guichet unique d'accompagnement pour tous les habitants du territoire qui souhaitent réaliser des travaux de réhabilitation énergétique de leur logement.

LES DONNÉES STATISTIQUES DU DISPOSITIF TINERGIE SUR LA CCPCAM



AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Les différentes aides accordées par la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon - Aulne maritime se réduisent peu à peu du fait de la mise en place de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au 1^{er} février.

Les aides à l'amélioration de l'habitat sur l'année 2023 se répartissent comme suit :

- **Travaux de rénovation énergétique du logement**
- 16 dossiers ont été accompagnés et aidés sur l'année 2023
- **Maintien à domicile**
- 7 dossiers ont été accompagnés et aidés sur l'année 2023.

DÉMARCHE ECLAT (ENGAGEMENT COMMUN POUR LE LOGEMENT ET L'AUTONOMIE SUR LES TERRITOIRES)



Initiée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), la démarche ECLAT (Engagement Commun pour le Logement et l'Autonomie sur les Territoires) est engagée sur des territoires à forte densité de personnes âgées et prioritaires en fonction d'un certain nombre de critères (habitat, santé, social...) avec le soutien de la collectivité locale concernée. Sous forme d'un contrat de territoire, elle vise une offre de service globale pour améliorer les conditions de vie des retraités en prenant compte l'ensemble des champs de leur autonomie.

Un diagnostic territorial a été réalisé mettant en évidence des caractéristiques spécifiques à celui-ci et fait émerger des besoins dans les domaines de l'habitat, du lien social et de la vie associative, de la promotion du bien vieillir, de la mobilité.

L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de la démarche ECLAT (portrait et diagnostic de territoire, consultation des habitants, ateliers participatifs, appel à projets) ont conduit à la déclinaison d'un plan d'actions assorti de financements de l'assurance retraite pour permettre d'apporter des réponses complémentaires aux besoins des populations notamment retraitées du territoire.

Une convention de partenariat ECLAT entre la CARSAT et la CCPCAM a été signée à Crozon le 13 octobre 2022.

Les actions retenues par les partenaires dans le cadre de l'appel à projets ECLAT ont été lancées et pour certaines mises en œuvre sur l'année 2023.

• **Projet 1 :**

- › Nom du projet: **Ti-Buhez** (la maison de vie): Un tiers-lieu en Presqu'île de Crozon
- › Porteur: Centre Hospitalier de Crozon
- › Descriptif: Création d'un tiers-lieu au sein du Centre Hospitalier qui soit ouvert à la population extérieure et en particulier aux personnes âgées isolées vivant sur le territoire
- › Réalisation: le tiers-lieu Ti-Buhez réaménagé a été mis en service au cours de l'année 2023.

• **Projet 2 :**

- › Nom du projet: **Tiss'âges**
- › Porteurs: Association AILES et Centre social ULAMIR Crozon
- › Descriptif: Dispositif de cohabitation intergénérationnelle permettant d'apporter une réponse à l'isolement et à la solitude des seniors en créant un lien intergénérationnel par la mise à disposition (par le senior) d'une partie de son logement qui sera occupé par un jeune étudiant ou salarié en contrepartie de menus services (ou non) selon la formule choisie.
- › Réalisation: le dispositif Tiss'âges a été lancé sur la CCPCAM en février 2023.

• **Projet 3 :**

- › Nom du projet: **Structuration d'un réseau d'entraide**
- › Porteur: Association La Soupape
- › Descriptif: Développement d'un réseau d'entraide et de diffusion des informations, à destination des aidants mais aussi d'un plus vaste public afin de favoriser le soutien des aidants
- › Réalisation: cette démarche s'est intensifiée au cours de l'année 2023 grâce au concours du financement ECLAT.

• **Projet 4 :**

- › Nom du projet: **Les tournées de l'autonomie**
- › Porteur: Soliha 29
- › Descriptif: Projet de sensibilisation consistant en la réalisation, sur tout le territoire de la presqu'île de Crozon Aulne Maritime, de demi-journées d'information dans les communes, par exemple les jours de marché. L'objectif est d'utiliser un véhicule, aménagé et adapté au handicap, selon la logique du démonstrateur mobile et itinérant, équipé tel un habitat adapté aux personnes âgées et de déployer un stand d'information.
- › Réalisation: l'année 2023 a été consacrée à la préparation des tournées de l'autonomie en mobilisant l'ensemble des partenaires et acteurs œuvrant dans le domaine du vieillissement. La phase opérationnelle de cette démarche est programmée au cours du 1^{er} semestre 2024.

LANCEMENT DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DE LA CCPCAM

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la CCPCAM a été engagée officiellement le 1^{er} février 2023 et ce pour une durée de 3 ans.

Le prestataire retenu pour assurer le suivi-animation, Citémétrie, a démarré sa mission le 1^{er} mars 2023 en mobilisant une équipe et des moyens dédiés.

Cette OPAH permet d'accompagner gratuitement les propriétaires éligibles dans la rénovation ou l'adaptation du logement grâce à un appui administratif, des conseils techniques et des aides financières versées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Conseil départemental et la Communauté de communes.

Les principaux travaux subventionnés et objectifs se déclinent de la manière suivante :

- **Les travaux d'économie d'énergie permettant aux occupants de vivre dans un logement confortable**
 - › Objectif de 165 dossiers accompagnés sur 3 ans
- **Les travaux d'adaptation du logement favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap**
 - › Objectif de 70 dossiers accompagnés sur 3 ans
- **Les travaux lourds de réhabilitation des logements dégradés ou insalubres**
 - › Objectif de 6 dossiers accompagnés sur 3 ans
- **La remise en état des logements locatifs**
 - › Objectif de 20 logements accompagnés sur 3 ans
- **La remise sur le marché des logements vacants (résidence principale)**
 - › Objectif de 20 logements remis sur le marché en 3 ans
- **La mise aux normes des systèmes d'assainissement individuel non conformes et polluants**
 - › Objectif de 6 dossiers accompagnés sur 3 ans

Le bilan de l'année 2023 de l'OPAH de la CCPCAM est le suivant :

- **221 contacts** (dont 203 avec des propriétaires occupants et 18 avec des propriétaires bailleurs) ;
- **96 rendez-vous assurés** lors des permanences organisées à Crozon et au Faou ;
- **83 visites réalisées** par Citémétrie au domicile des particuliers principalement sur les thématiques énergie (54 visites) et autonomie (25 visites) ;
- **60 dossiers déposés** auprès de l'ANAH (dont 28 énergie, 17 autonomie et 10 assainissement non collectif)

LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ

La communauté de communes est devenue Autorité organisatrice de la Mobilité (AOM), par délibération du 22 mars 2021. Elle est l'interlocutrice de la Région dans le cadre des transports et compétente pour organiser des actions liées à la mobilité sur son territoire. Elle continue d'œuvrer au développement des mobilités durables sur son territoire, en partenariat avec les acteurs de la mobilité : Région Bretagne, Département du Finistère, Pôle Métropolitain du Pays de Brest, communes, entreprises, associations locales...

Actions 2023

• Plan de mobilité :

- › Réalisation du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), avec le soutien du bureau d'étude INDIGGO de Nantes, pour une prestation d'accompagnement de 53 000 €, financée par l'État à hauteur de 50 % dans le cadre de « Petites villes de demain ». Ce document volontaire et de référence est participatif. À terme, il définira la politique de mobilité sur le territoire.
- › Création des instances Comité de Pilotage, Comité Technique, Comité des partenaires.

• Suivi des actions visant à favoriser l'usage des mobilités actives :

- › Fourniture d'arceaux de stationnement vélos aux communes (environ 200 arceaux en 2 ans).
- › Déploiement de 8 stations de location de VAE (Vélos à Assistance Électrique) : Argol (près de la mairie), Camaret-sur-mer (sur les quais), Crozon (entre l'Améthyste et l'Office du Tourisme), Landévennec (près de l'Office du Tourisme), Lanvéoc (près de la mairie), Le Faou (près de la bibliothèque), Rosnoën (près de l'école), Telgruc-sur-mer (près de la mairie). En service depuis octobre 2023. Une 9^e station est prévue à Pont-de-Buis lès Quimerc'h (près des halles lorsque celles-ci seront finies).

Prestataire de location : la société Velec dont le siège est à Crozon. Contrat d'entretien, maintenance et réassort.

- › Travail avec le service Système d'Information Géographique pour réaliser une cartographie des aménagements et équipements vélos sur le territoire
- › Aide à l'achat de vélo (200 €) accordée par la Communauté de communes aux habitants : 25 aides en 2023.

SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉPLACEMENTS DOUX

Consciente de la nécessité d'apporter davantage d'alternatives aux déplacements automobiles, la Communauté de Communes s'était dotée d'un schéma directeur des déplacements doux - en 2015 pour la presqu'île de Crozon et en 2018-2019 pour l'Aulne maritime - concernant notamment l'accompagnement des projets de liaisons et aménagements cyclables et piétons portés par les 10 communes.

Dans ce cadre, elle a également créé des circuits cyclo qui permettent aux habitants et visiteurs de se déplacer ou se balader sans voiture. De nouveaux circuits sont amenés à voir le jour pour couvrir l'ensemble du territoire.

Actions 2023

- Actualisation des projets mobilités des communes / Participation à la mise en œuvre de projets piétons et cyclables
- Suivi du partenariat avec les associations locales de vélo et les Marcheurs du dimanche

TRANSPORTS COLLECTIFS

BREIZHGO Les transports collectifs sont organisés par la Région (Réseau BreizhGo) : ce sont les lignes régulières (car), le Transport À la Demande (TAD) et le transport scolaire.

La Communauté de Communes aide la Région à l'organisation des transports

scolaires (Régie Transports) vers les écoles maternelles et primaires de Camaret-sur-mer (9 enfants transportés) et Telgruc-sur-mer (15 enfants transportés) et participe financièrement aux transports réguliers et à la demande (TAD) mis en place sur le territoire. Coût de la participation financière CCPCAM 2023 : **21 000 €**.

- Suivi du programme d'actions avec l'association Ehop visant à développer la pratique du covoiturage du quotidien, dans le cadre de la convention 2020-2023 : financement annuel de **5 800 €**
- Lignes autocar régulières 31, 32, 34 et 37 : Communication du réseau, suivi et propositions d'évolution en fonction du besoin des usagers (Convention partenariat Région)

Les TAD (Transport À la Demande)



3 circuits aident les habitants à se déplacer sur le territoire :

- Vers la ligne 34 (Camaret-Brest)

- Vers le port du Fret
- Intra Presqu'île

Sur réservation la veille au 02 98 300 300 - Tarifs : 2,50 € le billet unitaire, 2 € pour les -26 ans.

Actions 2023

Communication sur le fonctionnement du réseau TAD (plateforme de réservation) : à l'accueil, sur le site web et les réseaux sociaux de la communauté de communes.

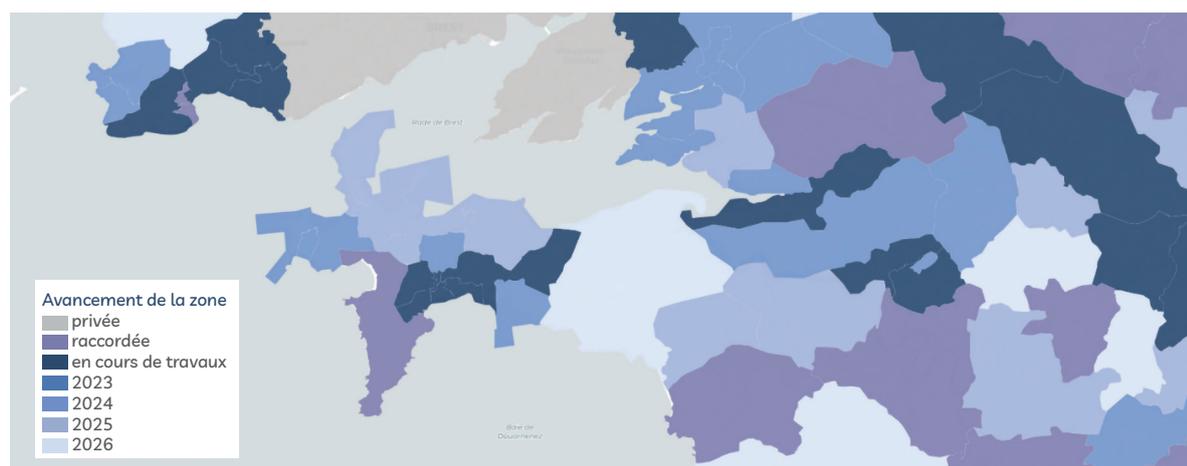
TRANSPORT MARITIME

Actions 2023

Liaison saisonnière privée Le Fret / Brest : Communication des horaires de navettes sur les supports de communication, coordination avec le TAD.

LES PROJETS STRUCTURANTS

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT: UN DÉPLOIEMENT SUR 15 ANS



Le très haut débit en fibre optique permet une connexion Internet très rapide, au minimum plusieurs centaines de mégabits par seconde, soit au moins 10 fois plus rapide qu'une connexion classique.

Le projet « Bretagne Très Haut Débit » est mené par le syndicat mixte Mégalis Bretagne. Les travaux sont programmés en 3 phases, l'objectif étant d'amener le

Très Haut Débit à travers la fibre optique à 100 % des foyers avant fin 2026.

Phase 1 – Cap de la Chèvre, Morgat sud, Kerloc'h, achevée.

Phase 2 – bourg de Crozon, Morgat nord, Tal-Ar-Groas, en grande partie achevée même si les tempêtes ont ralenti la fin des travaux ; Rumengol, Rosnoën nord, Pont-de-Buis lès Quimerch sud, fin des travaux en 2024.

Phase 3 - Camaret-sur-mer, Landaoudec, kernéneuré, Aber (à Crozon), fin des travaux prévue en 2024. Crozon nord, Roscanvel, Lanvéoc, fin des travaux prévue pour 2025.

Telgruc-sur-mer, Landévennec, Argol Rosnoën sud, et le reste de Pont-de-Buis lès Quimerch fin des travaux prévue pour 2026.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Axione/Bouygues Énergie Services.

La cartographie du déploiement de la fibre optique est consultable sur le site internet de Mégalis Bretagne (en bas de la page d'accueil : www.megalis.bretagne.bzh)

La Communauté de Communes a également décidé de financer une montée en débit dans certains secteurs bénéficiant d'un faible débit et programmés en dernière phase (phase 3), afin d'améliorer le service en attendant le raccordement à la fibre optique jusqu'au domicile : En 2015 Argol et Rosnoën sud, Maison Blanche à Lanvéoc et Lanjulitte à Landévennec et les Quatre Chemins à Telgruc-sur-mer en 2021 ; Saint Fiacre et Le Véniec à Crozon en 2022.

Les chiffres :

La Communauté de Communes, accompagnée par le Pays de Brest, est l'un des principaux financeurs du projet. Sa participation s'élève à 577 192 € pour la phase 1 (2014 – 2020), 2 318 316 € pour la phase 2 (2019 – 2023), 3 754 212 € pour la phase 3 (2024-2026) et 177 029 € pour la montée en débit en 2021 dans 3 secteurs.

ABATTOIR INTERCOMMUNAL



Il existe un abattoir au Faou depuis 1962, période de construction de nombreux abattoirs pour respecter les nouvelles normes sanitaires et de santé publique et éviter les abattages non contrôlés.

En 1962, les 6 communes du Faou, Rosnoën, Pont-de-Buis lès Quimerch, Hanvec, L'Hôpital-Camfrout et Lopérec se sont regroupées en Syndicat à Vocation

Unique pour assurer cette mission de service public d'abattage sur la commune du Faou. Depuis lors, l'abattoir du Faou fournit des services d'abattage multi-espèces sur l'ensemble du département du Finistère et même au-delà (côte d'Armor et Morbihan). Il est géré par une entreprise privée, par délégation de service public.

L'outil est utilisé par près de 60 ans de services et, malgré des remises aux normes régulières, il nécessite des investissements de remise aux normes sanitaires qui dépassent les capacités financières et techniques du syndicat. C'est pourquoi l'ex Communauté de Communes de l'Aulne Maritime s'est engagée en 2010 auprès du SIVU, dans l'étude pour la construction d'un nouvel abattoir public au Faou.

La fusion des deux communautés de l'Aulne Maritime et de la Presqu'île de Crozon au 1^{er} janvier 2017 a créé un nouvel EPCI : la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime. Lors de la fusion, le projet a été présenté aux élus de la nouvelle communauté de communes, qui se sont prononcés favorablement à la poursuite du projet par délibération du 03 avril 2017.

L'abattoir répond aujourd'hui aux besoins de 3 400 usagers et il concentre 80 % de la prestation de service d'abattage public du Finistère.

L'entreprise exploitante emploie 17 personnes et deux inspecteurs vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Personnes (DDPP). C'est un service fourni à l'ensemble de la filière courte en produits carnés sur le Finistère : petits éleveurs, chevillards, découpeurs, bouchers... C'est également un service utilisé par de nombreux particuliers et associations.

L'outil actuel est également référent lors d'épisodes d'épizooties qui nécessitent l'action de la puissance publique pour juguler la propagation des maladies dans les cheptels. En tant que service public, il doit répondre aux principes d'adaptabilité et d'accessibilité : diversité de ses usagers et des espèces apportées : petits lots, taille des bêtes très variable, souplesse des horaires...

Depuis 2016, le projet a évolué. Sa capacité a été réévaluée à 3 000 tonnes, mais le niveau d'abattage continuant d'augmenter (il atteint aujourd'hui 3 800 tonnes), la capacité a été revue à hauteur de 5 100 tonnes, ce qui a fait évoluer le coût de l'outil estimé de 4.5 millions à 8.6 millions d'euros.

Un groupement de maîtrise d'œuvre choisi en 2017, travaille depuis sur la réalisation

technique et architecturale du projet, ainsi que son classement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le permis de construire a été obtenu le 15 novembre 2019 et a été purgé de tout recours. Il a été prorogé par la mairie du Faou le 7 juillet 2022.

Une enquête publique a eu lieu sur ce projet du lundi 31 août au 2 octobre 2020. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur www.comcom-crozon.bzh. Il s'en est suivie une validation à l'unanimité en CODERS le 28 janvier 2021 et la délivrance de l'arrêté préfectoral le 10 février 2021.

Le terrain sur lequel l'abattoir sera construit a été acheté en décembre 2021.

L'appel d'offre a été clôturé le 16 décembre 2022, cependant, le montant des travaux est plus élevé qu'attendu. Le montant global du projet avait été chiffré à 10 518 630 € HT en avril 2021. Après adaptation du projet, addition des réponses à l'appel d'offres et actualisation des coûts annexes, le montant global à la suite d'un premier appel d'offres est estimé à 15 572 441 € HT.

Une étude pour déterminer la soutenabilité financière du projet en termes d'investissement et de redevance a été menée et a montré que la CCPCAM n'aurait pas eu les moyens de mener ce projet à bien seule.

Durant toute l'année 2023 et avec l'aval des élus communautaires, la CCPCAM s'est attelée à la révision du plan de financement pour augmenter la part de subventions et d'autofinancement, de réduire le poids des emprunts et confirmer ou de proroger les subventions de l'État, de la région Bretagne et du département du Finistère.

Afin d'atteindre l'assise financière suffisante, la CCPCAM a mobilisé les EPCI finistériens, en organisant une série de rencontres permettant de constituer, avec la majorité de ces derniers, un syndicat mixte destiné à porter les investissements publics et de relancer une future Délégation de Service Public.

Un programme d'économie a également été esquissé et un nouvel appel d'offre a été lancé fin 2023.

Le résultat du nouvel appel d'offre va permettre de respecter le nouveau plan de financement cible fixé à 14 200 000 € HT avec les EPCI finistériens.

OPÉRATION GRAND SITE (OGS)

L'Opération Grand Site est une démarche proposée par l'État aux collectivités territoriales qui abritent des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Elle permet de mettre en œuvre des actions visant à répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et la gestion des sites classés.

Les élus ont initié les réflexions autour de ce projet ambitieux depuis 2020. En novembre 2023, le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a donné son accord pour initier l'Opération Grand Site sur le territoire. Ainsi, les réflexions autour de ce projet se poursuivent, autour de trois grandes orientations :

Le chantier va démarrer en juin 2024 pour 18 mois de travaux, suivi du transfert de la production de l'abattoir actuel vers le nouvel outil qui devrait finalement être pleinement opérationnel en 2026.

- Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site,
- Mettre en place une stratégie durable d'accueil des habitants, des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand Site,
- Mettre en œuvre et faire vivre de manière co-construite, partagée et durable l'Opération Grand Site.

L'année 2023 a permis de :

- travailler avec l'ensemble des partenaires à la définition d'un projet commun : acteurs du tourisme, acteurs de la préservation de l'environnement, services de l'État...
- mettre en place les instances de réflexion, de décisions, de concertation du projet,



- mettre en place une approche participative autour du projet avec la création d'un comité consultatif composé d'associations, d'usagers, d'acteurs locaux et d'habitants,
- faire émerger les premiers éléments stratégiques du projet: réflexions sur le périmètre et sur les actions à mettre en place.

Le plan d'actions du projet est attendu pour fin 2024. Il sera ensuite présenté au Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour validation.



PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)



Le projet Petites villes de demain (PVD) est un dispositif de l'État qui vient accompagner et outiller les communes de moins de 20 000

habitants assurant des fonctions de centralité. Le programme a pour vocation de conforter le rayonnement et la vitalité des centralités, au profit de la qualité de vie des habitants.

Sur le territoire de la CCPCAM, trois communes sont labellisées, il s'agit de :

- Crozon ;
- Pont-de-Buis lès Quimerc'h ;
- Le Faou.

L'approche transversale et globale permet d'aborder un panel de thématiques très large (habitat, mobilité, qualité des espaces publics, commerces et services de proximité...) et d'intégrer le défi des transitions que les territoires devront relever.

Le dispositif s'inscrit jusqu'à 2026.

En 2023, la démarche Petites villes de demain est entrée dans une phase opérationnelle correspondant au déploiement des actions inscrites dans la convention cadre PVD.

Chacune des trois communes œuvre à la concrétisation des projets programmés dans sa feuille de route. La cheffe de projet Petites villes de demain assiste les trois communes labellisées en mettant à leur disposition une ingénierie de pilotage de projet et de recherche de financements. À titre d'exemple, plusieurs études ont pu bénéficier de cofinancements provenant de la Banque des territoires et dédiés au programme PVD.

Le Comité de projet, l'instance de gouvernance locale du programme, s'est réuni une fois en 2023. Ce temps fut l'occasion de faire le point avec les représentants de l'État sur l'avancement et le financement des projets et aussi d'ajuster le contenu de la convention et le tracé des périmètres d'Opération

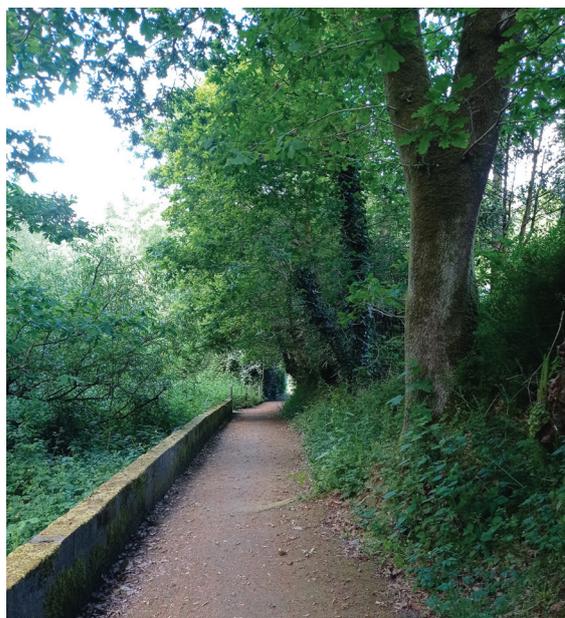


Le Faou - pont-digue

de revitalisation du territoire (ORT). Ces modifications ont donné lieu à l'adoption d'une version n°2 de la convention cadre PVD.



Crozon - place de l'Église



Pont-de-Buis - venelle de la Gare

04

LE PÔLE ENVIRONNEMENT



LE SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



Le service Déchets assure la collecte des déchets sur le territoire de la presqu'île de Crozon et de l'Aulne maritime. Il gère également trois déchèteries (Navarro à Camaret, Kerdanvez à Crozon et Kerguélen à Rosnoën), deux centres de transfert, une usine de compostage et une installation de stockage des déchets inertes.

Le service Déchets est une régie à autonomie financière. Il compte 22 agents. Il dispose de 6 bennes à ordures ménagères (BOM) et 3 camions ampliroll.

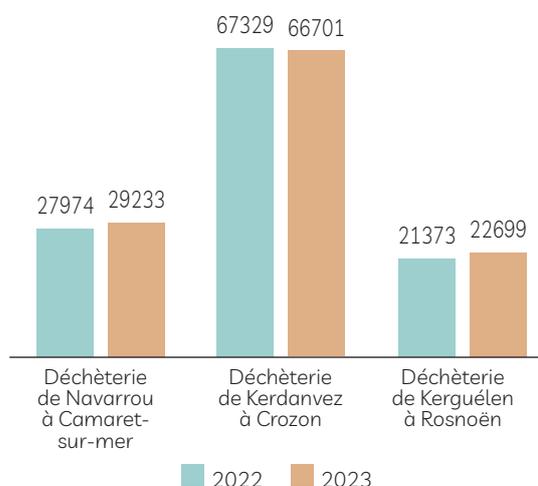
Les chiffres 2023 sont satisfaisants par rapport à la moyenne régionale. Les tonnages sont légèrement en baisse. Il est à noter une dégradation du taux de refus en centre de tri liée à un mauvais résultat des caractérisations d'août, de novembre et de décembre 2023.

En réponse à cet indicateur peu satisfaisant, le service Prévention et Gestion des Déchets a mené des actions correctives de communication/sensibilisation en ciblant les secteurs concernés.

FRÉQUENTATION DÉCHÈTERIES

Tonnages déchèteries : **5 064 t** (hors gravats) (4 266 t en 2022)

Les entrées sont similaires à 2022.



INDICATEURS TECHNIQUES

	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	kg/hbts/an 2023*
Ordures ménagères	4 368	4 349	4 274	147
Déchets recyclables collectés	2 215	2 093	2 087	71
Déchets recyclables valorisés	1 813	1 651	1 650	57
Verre	1 932	1 908	1 882	65

Taux de refus : **15,95 %** (17,55 % en 2022)

TRAITEMENT DES DÉCHETS

	2021	2022	2023
Valorisation matière	10 894 t (58 %)	10 780 t (58 %)	10 417 t (59 %)
Valorisation énergétique	4 481 t (24 %)	4 447 t (24 %)	5 769 t (30 %)
Pas de valorisation	3 293 t (18 %)	3 333 t (18 %)	2 059 t (11 %)

Usine de compostage : **2 700 t** de compost distribué aux agriculteurs et **260 t** mis à disposition des usagers en déchèterie

ISDI (installation de stockage de déchets inertes) : **1 307 t**. en 2023 (1 213 t en 2022).

* en population DGF

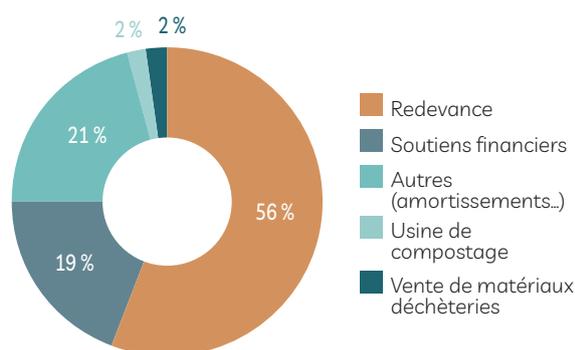
Actions de réduction 2023

De nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre pour diminuer les tonnages de déchets et maîtriser les coûts : redevance incitative, fréquence de collecte adaptée, extension des consignes de tri... le 2^e Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été voté en 2022 afin de poursuivre les actions de prévention sur le territoire.

- Nombre de composteurs vendus : **502** (320 en 2022, 224 en 2021).
- Aide de **50 €** pour l'achat de couches lavables : **3 familles** (2 en 2022).
- **47** bons de 25 € pour la location d'un broyeur déchets verts distribués en 2023 (41 en 2022).

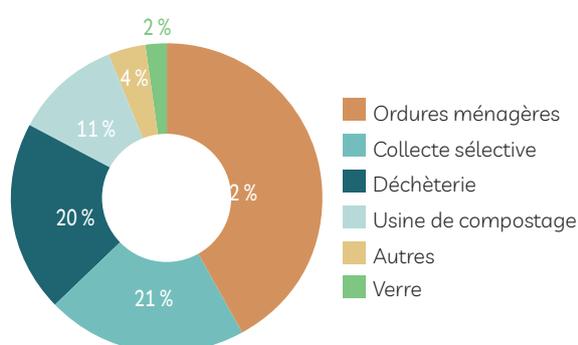
ÉLÉMENTS FINANCIERS

Recettes 2023



Montant total Recettes 2023 : **5 106 203 € TTC**
 Montant total Recettes 2022 : **5 097 672 € TTC**

Dépenses 2023



Montant total Dépenses 2023 : **5 135 063 € TTC**
 Montant total Dépenses 2022 : **5 067 994 € TTC**

Résultat 2023 : - **28 860 € TTC**

Résultat 2022 : + **29 678 € TTC**

LE SERVICE EAU

Le service Eau assure la production et l'alimentation en eau potable ainsi que l'entretien et le renouvellement des équipements : 5 usines, 762 km de réseaux et 11 réservoirs répartis sur le territoire.

Ces missions sont réalisées en régie pour les communes de la presqu'île de Crozon, Rosnoën et Pont-de-Buis lès Quimerc'h, et confiées à l'entreprise Véolia en délégation de service public (DSP) jusqu'au 31 décembre 2025 pour la commune du Faou.

Régie (CCPCAM)	DSP (Véolia)
9 communes	Le Faou
16 366 abonnés	1 123 abonnés
8 captages	1 captage
4 usines (dont 1 eau de surface)	1 usine
9 réservoirs	2 réservoirs
726 km de réseau	36 km de réseau
15 agents	Personnel délégataire

Éléments financiers

Prix TTC du m ³ d'eau pour une consommation de 120 m ³ /an		
Presqu'île et Rosnoën*	Le Faou (+ Rumengol)	Pont-de-Buis lès Quimerc'h*
2,49 €	2,67 €	2,49 €

*Le lissage des tarifs de vente d'eau est en cours, pour une convergence prévue en 2024.

Recettes de vente d'eau en € HT et hors redevances (tous abonnés)	
Régie	DSP
3 257 199,32 €	162 874,96 €*

* reversement de la part « délégant » par le délégataire.

Indicateurs de performance

Indicateurs de performance et indicateurs qualité	
Indice de protection de la ressource (y compris Syndicat Mixte de l'Aulne)	80 % *
Indice de connaissance et de Gestion patrimoniale (hors DSP)	106/120 **
Nombre de fuites sur le réseau ayant nécessité des travaux de terrassement (hors DSP)	73
Nombre d'interventions sur les installations des abonnés	875

*Déclaration d'Utilité Publique obtenue et travaux réalisés. La dernière action à mener est la constitution de la commission de suivi des périmètres de protection.

Indicateurs techniques

Qualité de l'eau distribuée

- Analyses bactériologiques : **130** analyses bonnes sur 130 réalisées
- Analyses « Nitrates » : **112** analyses conformes sur 112 réalisées

100 % de conformité sur les analyses « Bactério » et « Nitrates » réalisées par les services de l'Agence Régionale de Santé.

Principales actions 2023

Dans la continuité du schéma directeur eau potable, après avoir réalisé l'abaissement de la pression, ainsi que l'amélioration de la sectorisation pour lutter contre les pertes en eau, le service de l'eau a construit un nouveau réservoir d'eau potable de Crozon : le réservoir semi-enterré de Menez Gorre à Crozon.

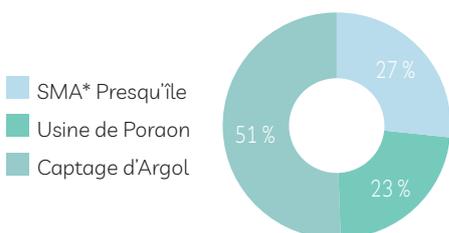
Un important programme de renouvellement de réseau a été réalisé sur la commune du Faou (550 000 €) entre 2022 et 2023.

Le service de l'eau a également renouvelé 870 mètres de canalisation structurante au niveau du pont du Launay sur la commune de Telgruc-sur-mer avant le passage de la future voie verte.

**Taux de connaissance des diamètres, matériaux, années de pose des réseaux + traçabilité des interventions et pertes en eau.

Presqu'île de Crozon

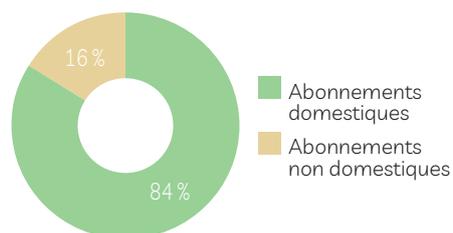
Mise à disposition : 1 519 091 m³



635 km de réseau

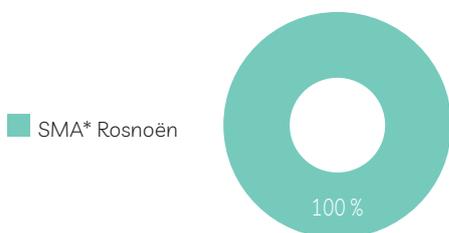
Rendement 79,4 %
Objectif de 75 % en zone rurale
 Eau de service : **13,6 m³/km**

Volumes consommés : 1 194 541 m³



Rosnoën

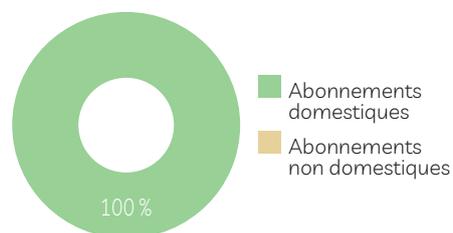
Mise à disposition : 86 235 m³



63 km de réseau

Rendement 90,2 %
Objectif de 75 % en zone rurale
 Eau de service : **16,2 m³/km**

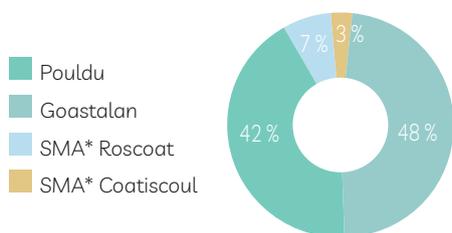
Volumes consommés : 76 324 m³



Pont-de-Buis lès Quimerc'h

Mise à disposition : 279 748 m³

Volumes consommés : 208 204 m³

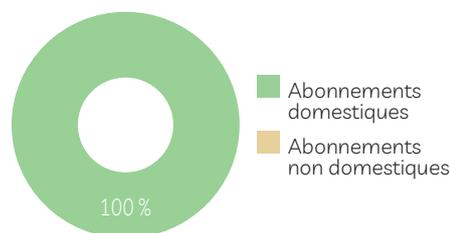


91 km de réseau

Rendement
75,5 %

**Objectif de 75 %
en zone rurale**

Eau de service :
18,48 m³/km



DSP Le Faou*

Mise à disposition : 129 847 m³

Volumes consommés : 103 077 m³

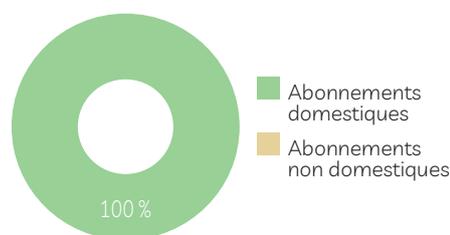


36 km de réseau

Rendement
86 %

**Objectif de 75 %
en zone rurale**

Eau de service :
212,3 m³/km



* Données Veolia **SMA : syndicat mixte de l'Aulne ***Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas

ASSAINISSEMENT

Démarrage du SPANC

L'année 2023 a été marquée par le démarrage du service d'assainissement non collectif (SPANC). Ainsi, depuis le 1^{er} janvier, les contrôles d'installations d'assainissement privées relèvent de la responsabilité de la Communauté de Communes.

Un prestataire a été missionné pour faire ces différents types de contrôle : contrôle de cession, contrôle périodique, contrôle de conception et contrôle de réalisation. En 2023 : un total de 466 contrôles a été réalisé.

Préparation de la prise de compétence Assainissement collectif

À l'issue d'une réflexion entamée en 2019, la Communauté de Communes a décidé d'exercer la compétence assainissement

collectif à compter du 1^{er} janvier 2024. Le mode de gestion qui a été retenu est la régie avec prestations de service. Le choix de l'exploitant a porté sur la Société Publique Locale Eau du Ponant.

La préparation de la prise de compétence s'est poursuivie à travers les principales actions suivantes :

- › La contractualisation avec la SPL Eau du Ponant pour l'exploitation des systèmes d'assainissement pour une durée de 6 ans
- › Le recrutement des nouveaux agents intervenant pour le service assainissement : un conducteur de travaux, une géomaticienne et une coordinatrice SPANC
- › Mise en place des procédures et des outils informatiques nécessaires pour la gestion du service

LE SERVICE ÉNERGIE

LA SMARTGRID



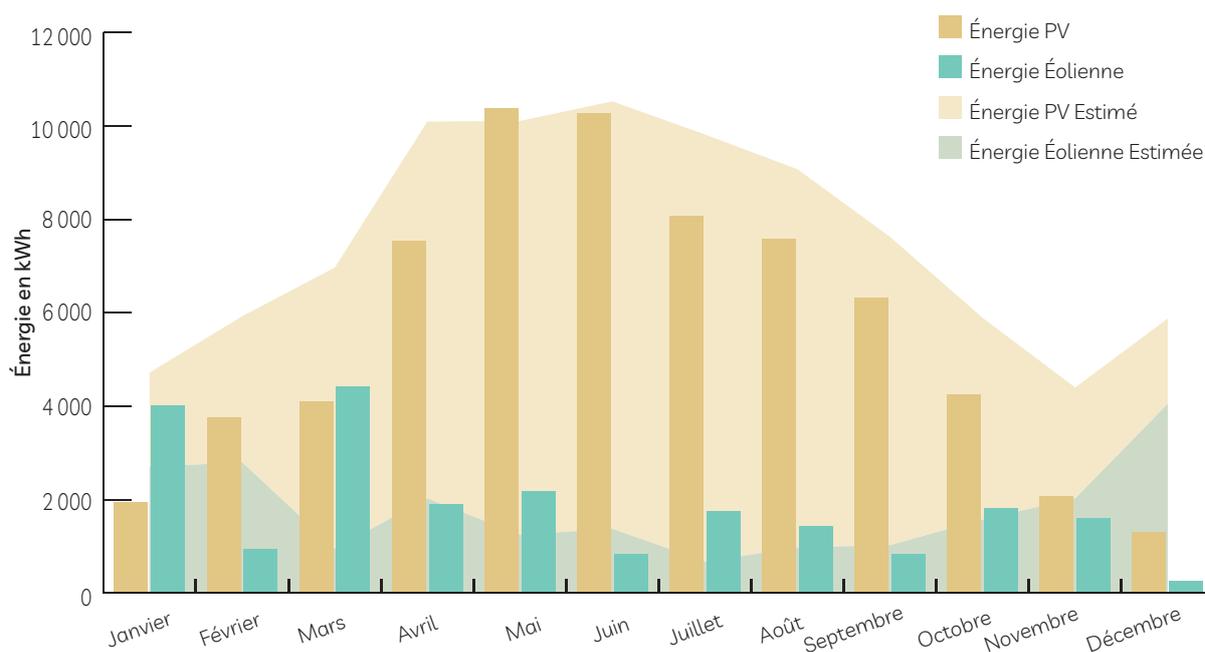
La « smartgrid » baptisée « Energlaaz » (énergie verte), réseau électrique intelligent permettant la production et l'autoconsommation d'électricité par des moyens locaux et « verts », a été réalisée en 2019.

L'installation est composée d'une éolienne de 25 kW et de 30,5 m de haut, de panneaux photovoltaïques de 60 kW en toiture du garage-atelier et du bâtiment de stockage des déchets recyclables, de batteries de stockage lithium d'une capacité de 134 kWh et d'un système de pilotage au siège.

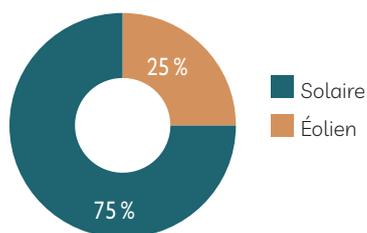
La production d'énergie est orientée en priorité vers les bâtiments communautaires (siège, atelier, usine de compostage...) et les véhicules électriques, puis vers les batteries de stockage. Le reste est injecté dans le réseau public sous forme de don au fonds de dotation « Énergie solidaire ».

**territoire à énergie positive pour la croissance verte*

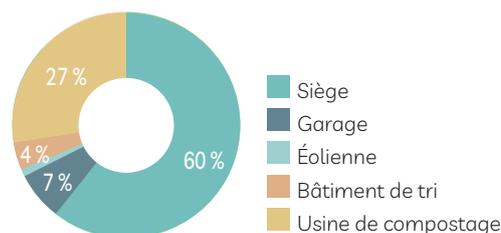
***fonds de soutien à l'investissement local*



PART DE LA PRODUCTION 2023



PART DE LA CONSOMMATION 2023



AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE 1^{RE} PHASE

Le projet a pour objet la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du hangar de stockage de bois décheté de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime (CCPCAM) d'une puissance de 89 kW composée de 2000 modules en paysage. La CCPCAM a retenu le bureau d'études Cohérence Énergie pour mener l'étude, ainsi que

l'entreprise ENTEC pour réaliser les travaux prévus en 2024.

Un raccordement au réseau en injection de la totalité de la production est prévu dans le cadre de cette opération d'autoconsommation collective étendue à un rayon de 15 km.

LA CENTRALE SOLAIRE AU SOL

Les 6 500 panneaux photovoltaïques ont été posés en octobre 2020 à la ZA de Kerdanvez. Ces panneaux sont orientés pleins sud inclinés à 25° ; ils occupent une surface de 6 hectares. La mise en fonctionnement est effective en février 2021. L'inauguration officielle a eu lieu le 10 septembre 2021 en présence du président de l'Assemblée nationale M. Richard Ferrand.

Communes, le département du Finistère, la commune de Crozon (où se situe la centrale) et la région Bretagne sont estimées à 37 300 € par an au total.

La centrale est construite et gérée par la société Ouest Énergies 1, locataire du site dans le cadre d'un bail emphytéotique de 30 ans (loyer annuel 12 000 €) ; les retombées fiscales pour la Communauté de

La production annuelle de la centrale, d'une puissance de 2,27 MWc, est estimée à 2,8 GWh soit l'équivalent de 800 foyers par an (chauffage inclus). L'électricité produite est rachetée par EDF et alimente les foyers des secteurs les plus proches de la centrale.

Coût du projet : 2,5 millions d'euros d'investissement privé / 100 000 € de financement participatif

PARTENARIAT AVEC ENER'GENCE

La convention avec Ener'gence, l'agence Climat-Energie du Pays de Brest, s'est poursuivie en 2023 avec la réalisation d'un programme de 83 282 €. Ce programme a permis de poursuivre le suivi des consommations et l'accompagnement de projet des bâtiments communautaires, d'animer le dispositif Tinergie (information, conseil et accompagnement des projets de rénovation des particuliers), notamment via la présence de permanences deux fois par

mois au Faou et à Crozon. Un programme d'animation a également été mise en œuvre pour le grand public, y compris avec la continuité du programme « Citoyens du Climat » de la Communauté de communes. Des entreprises du territoire ont également pu être accompagnées dans leur recherche d'optimisation énergétique ou d'installation solaire.

Une nouveauté cette année dans le programme avec le soutien de la CCPCAM à la mission de Lutte contre la Précarité Énergétique.

Citoyens du climat

Il s'agit d'un réseau regroupant des habitants du Pays de Brest qui souhaitent agir en vue de faire avancer la transition énergétique. Il a pour ambition de mobiliser et sensibiliser d'autres habitants en les formant aux enjeux de la transition énergétique, par le biais d'ateliers sur la

gestion des déchets, les éco-gestes eau et électricité, le plan climat...

Action 2023

- 2 cafés-débat
- Une visite de maison rénovée et accompagnée par le dispositif Tinergie
- 5 actions de sensibilisation grand-public
- 5 ateliers grand-public sur les enjeux de la transition

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle et la loi de transition énergétique pour la croissance verte, c'est un cadre d'engagement pour le territoire.



Ce projet territorial stratégique valable 6 ans a pour objectifs :

- la réduction des gaz à effet de serre (GES) du territoire (volet « atténuation ») ;
- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

Les 6 communautés de communes du pays de Brest sont accompagnées par le Pôle métropolitain du pays de Brest pour la phase d'élaboration de leur PCAET.

En 2019, un diagnostic du territoire de la presqu'île de Crozon- Aulne Maritime a été réalisé : consommation d'énergie par secteur d'activité (habitat, transport, agriculture...), état des lieux des énergies

renouvelables (éolien, solaire thermique, photovoltaïque, hydroélectricité, bois énergie, énergies marines...), cartographie des réseaux, évaluation de la capacité d'injection supplémentaire par type d'énergie.

Par délibération du conseil communautaire du 17 février 2020, les orientations stratégiques, les objectifs et les propositions d'actions du PCAET ont été votées.

Les 7 ambitions pour le territoire :

- Un habitat moins consommateur d'énergie et d'espace
- Une mobilité sobre et décarbonée
- Un développement des énergies renouvelables
- Des circuits courts et durables valorisés
- Des citoyens mobilisés dans les transitions
- Un territoire durable et résilient
- Une collectivité exemplaire.

Pour y parvenir, 22 objectifs et 58 actions ont été définis. Les fiches actions ont été rédigées et finalisées en 2021. Les actions ont été engagées depuis 2022. L'évaluation environnementale est en cours et une évaluation sera réalisée en 2024.

GESTION DES ESPACES NATURELS

NATURA 2000

L'année 2023 a permis de mettre à jour le document d'objectif et de réorganiser le fonctionnement du site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon ». Ce nouveau DOCOB a été validé par le comité de pilotage en novembre 2023.

Des actions concrètes ont également été menées :

- amélioration de la canalisation du public dans les dunes de La Palue et de Pen Had ;
- programmation d'un inventaire du papillon le Damier de la Succise ;
- fauche des dunes de Pen Had. La demande d'un contrat Natura 2000 a été déposée en 2023 ; celui-ci aura pour objectif de retirer les jeunes pins sur des parcelles de landes.

D'autres projets de contrats Natura 2000 sont en préparation dont la canalisation des visiteurs sur la pointe du Toulinguet.

- Suivis annuels des Grand-rhinolophes (chauve-souris) et du Liparis de Loesel (Orchidée).
- Gestion financière et administrative des dossiers visant à maîtriser l'impact

des tournages et autres manifestations sportives.

- Réalisation d'une campagne de communication sur la sensibilisation aux bonnes pratiques dans les espaces naturels.



Dans le cadre de Natura 2000 et de la gestion des espaces naturels, les agents du service ont été formés sur les espèces exotiques envahissantes ainsi que les frelons asiatiques.

RÉSERVE NATURELLE



La Réserve naturelle régionale des sites géologiques de la presqu'île de Crozon a été créée en 2013 par la Région Bretagne. Elle est constituée de 27 sites côtiers répartis sur les 7 communes de la presqu'île de Crozon et s'étend sur 158,5 hectares (43,3 terrestres et 115,2 marins).

Les opérations prévues au plan de gestion se sont poursuivies en 2023, avec notamment :

- Les **études et suivis scientifiques** : suivis de falaises rocheuses, de falaises meubles et des flèches littorales menées avec différents acteurs de la recherche scientifique et plusieurs méthodes : stéréophotogrammétrie, topographie,

sismologie, vidéo et photos ; réalisation de fouilles paléontologiques suite à la découverte d'un fossile énigmatique au Corréjou ; impression numérique en 3D d'une piste fossile sur ce même site ; contribution à une publication scientifique sur les fossiles de mitrates découverts à Camaret ; cartographie et habitats marins de 10 sites de la Rade de Brest ; lancement d'une étude prospective du lien entre biologie et géologie ; suivi de la reproduction des Craves à bec rouge et de la flore patrimoniale ;

- La **gestion et conservation des sites** : surveillance et sensibilisation renforcée sur les sites avec les inspecteurs de

l'environnement des Affaires maritimes; entretien des espaces naturels à Raguénez, Rozan, Postolonnec, Lostmarc'h avec le service espaces naturels et à Pen had et Porzh Korven avec une entreprise spécialisée; protection de la station de Millepertuis des montagnes à Rozan; arrachage d'espèces invasives à Saint-Fiacre; entretien de l'ensemble des sentiers d'accès aux géosites et des affleurements géologiques de Rozan; pose d'un nouveau panneau pédagogique à Lostmarc'h; aménagement d'un espace piéton et réfection du muret à Rozan; collecte des macrodéchets. La fin d'année a été marquée par la tempête Ciaran et le recensement des dégâts associés.

- Les **animations et les formations**: organisation d'un événement pour les 10 ans de la réserve; visites guidées du grand public, de scolaires et d'étudiants sur les sites géologiques; présentation de la Réserve lors d'excursions scientifiques; participation à des formations sur la géologie de Groix et des Alpes, sur le diagnostic d'ancrage territorial de la

réserve; co-encadrement d'un stage de Master 2 de 6 mois avec l'IUEM...

- La **communication** autour de la Réserve naturelle: conception d'un poster pédagogique sur les Algues de la presqu'île de Crozon; création de visuels sur les bonnes pratiques en espaces naturels avec Natura 2000; mise en ligne de l'exposition de la réserve sur la nouvelle application ExpOOs de la MMx; diffusion des actualités et informations sur le site web et la presse, tenue d'un stand au RDV du tourisme...

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

www.reservepresquiledcrozon.bzh



ESPACES NATURELS ET SENTIERS

La compétence de gestion des espaces naturels et des sentiers est communautaire depuis le 1^{er} janvier 2020. Le service Espaces Naturels et sentiers de randonnée est composé d'une équipe de 6 personnes (1 responsable, 2 gardes du Littoral et 3 agents techniques) qui œuvrent au quotidien à la préservation de nos espaces naturels et à l'entretien de nos sentiers. 3 saisonniers viennent renforcer les effectifs permanents à la belle saison.

Les chiffres

1 280 ha d'espaces naturels en gestion (Conservatoire du Littoral, Département du Finistère et communes du territoire)

424 ha d'espaces naturels des communes gérés par la Communauté de communes dont 200 ha en appui de l'ONF* pour la forêt communale d'Argol

27 sites de la réserve naturelle en gestion en lien avec la Conservatrice

202,42 km de chemins d'intérêt communautaire à entretenir (en hausse de 3 km par rapport à 2022)

60 échouages de mammifères marins (28 de plus qu'en 2022) gérés en lien avec les communes, le Parc Marin d'Iroise et l'observatoire PELAGIS. 6 animaux ont été autopsiés par les agents du service.

* Office national des forêts

Actions 2023

La météo a été particulièrement humide, favorisant la pousse et la densité de la végétation. Du retard a pu être engendré par cette météo défavorable. Néanmoins l'ensemble du réseau a été entretenu début juillet. Un second passage d'entretien a eu lieu courant août.

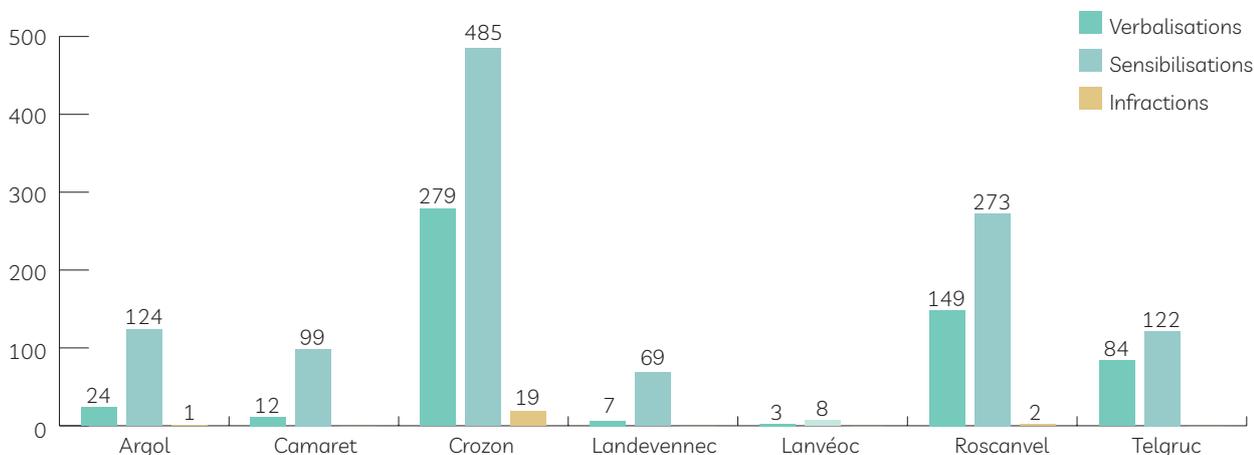
Le service a également préparé les sentiers pour l'organisation de plusieurs manifestations sportives (La presqu'îlienne, Les Radiuses, la Rando U, Le Grand Raid du Finistère...) mais aussi certains sites pour des animations locales comme le Four à chaux de Rozan pour le feu de la Saint-Jean organisé par le CATAG*.

La fin d'année a été marquée par la tempête Ciaran. Celle-ci a particulièrement impacté le service. En effet, le plan de charge a été intégralement revu pour réaliser l'inventaire des dégâts et organiser le plan de restauration des itinéraires de randonnées. Ce sont plus de 137 km de réseau de chemins d'intérêt communautaire qui ont été impactés.

L'enchaînement des tempêtes hivernales a également entraîné un échouement massif de déchets sur le littoral. 11 tonnes de déchets ont été collectées sur le littoral du territoire, essentiellement via le dispositif de bacs à marée mais également sur des points d'apport volontaire des ramasseurs de l'estran. Un projet est en cours pour mieux organiser ce dispositif en lien avec le Parc Marin d'Iroise et l'organisme CITEO. Une convention a été signée entre la Communauté de Communes et CITEO afin de lutter contre les déchets abandonnés sur les 10 communes du territoire et sur l'ensemble du Littoral qui nous concerne.

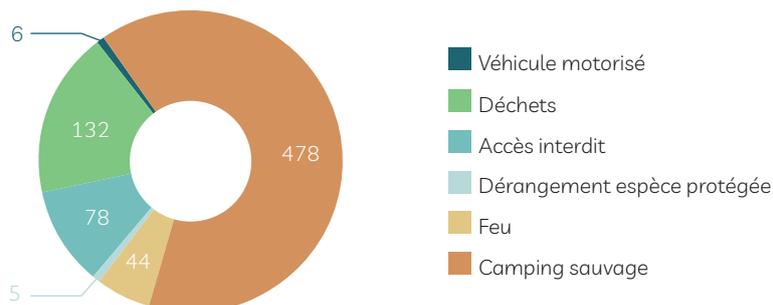
1 267 personnes ont été sensibilisées au cours de nos patrouilles en espaces naturels. Lors de ces patrouilles, 743 infractions ont été constatées et 22 ont donné lieu à une procédure. La majorité des infractions relevées sont liées à la pratique du camping sauvage et à l'accès aux sites interdits. Le nombre de verbalisations est en nette baisse par rapport à 2022.

RÉPARTITION PAR COMMUNE



Pas de gestion du littoral pour les communes du Faou, Pont-de-Buis et Rosnoën.

RÉPARTITION PAR TYPE D'INFRACTION



*Comité d'Animation de Tal ar Groas

Autres travaux 2023 :

Gestion et aménagement de sites tels que :

• **L'Aber :**

- › Fauche avec exportation des cuvettes à Ophioglosse,
- › Restauration des bi-fils,
- › Arrachage du séneçon du Cap, de la vergerette du Canada et du Yucca,
- › Gestion du bac à marée,
- › Entretien des abords du four à chaux de Rozan et fauche avec export,
- › Restauration des murets des parkings du four à chaux.

• **Étang du Fret :**

- › Gestion des niveaux d'eau,
- › Maintenance sur les vannes du Fret,
- › Entretien du sentier permettant de pénétrer sur le site,
- › Ramassage des déchets accessibles en fond d'étang.

• **Raguenez et Île de l'Aber**

- › Restauration des clôtures fermant les secteurs en forte érosion.

• **Goulien :**

- › Reprise des protections dunaires,
- › Mise en place d'un platelage sur l'accès plage.

• **Saint-Hernot :**

- › Maintenance des clôtures empêchant l'accès à la parcelle du Conservatoire du littoral et à la plage de l'île Vierge,
- › Sécurisation du bois du Kador par la coupe de branches et d'arbres tombés.

• **Cap de la chèvre :**

- › Reprise des monofils,
- › Broyage de la parcelle située en bordure de la route de l'île Vierge,
- › Fauche avec exportation des prairies mésophiles autour du moulin de Kergonan et de la ferme de Park Braz,
- › Amélioration du dispositif de mise en défens de l'accès à la grève de l'île Vierge.

• **Tromel :**

- › Création de placettes d'étrépages et suivi écologique de la reprise de la végétation.

• **Porzh Naye :**

- › Arrachage des espèces invasives toujours présentes après la restauration du parking de l'an dernier.

• **Pointe des Espagnols :**

- › Entretien du site dans le cadre de sa mise en valeur,
- › Suppression d'arbres suite à la tempête.

• **La Fraternité :**

- › Entretien des remparts en lien avec l'association 1846.

• **Argol :**

- › Chantier de restauration des landes vieillissantes,
- › Suivi des parcelles incendiées en juillet 2022 et réalisation d'une fiche action pour la restauration des landes,
- › Broyage de la pointe de Kerric conformément à la fiche action établie en 2021.

• **Plage de Morgat :**

- › Maintenance et surveillance de l'enclos à gravelots. Suivi de la nidification, et sensibilisation des usagers,
- › Restauration de l'enclos afin d'éviter qu'il ne se végétalise trop et qu'il ne soit plus favorable au grand gravelot.

• **Dune de Pen Had :**

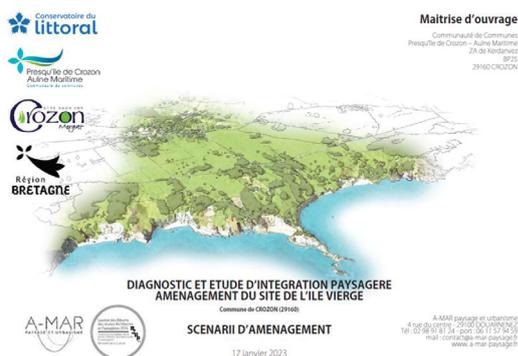
- › Amélioration de la canalisation du public. Test de canalisation sans contraintes mais plus par incitation inconsciente (Suivi à réaliser en 2023 pour évaluer l'efficacité).

• **Pointe de Pen Hir :**

- › Restauration des mono-fils.

ÉTUDE

• Île Vierge :



Une étude de diagnostic paysager et de propositions d'aménagements de l'île Vierge a été lancée en 2022. Après la présentation du diagnostic au mois d'octobre 2022, les premières propositions

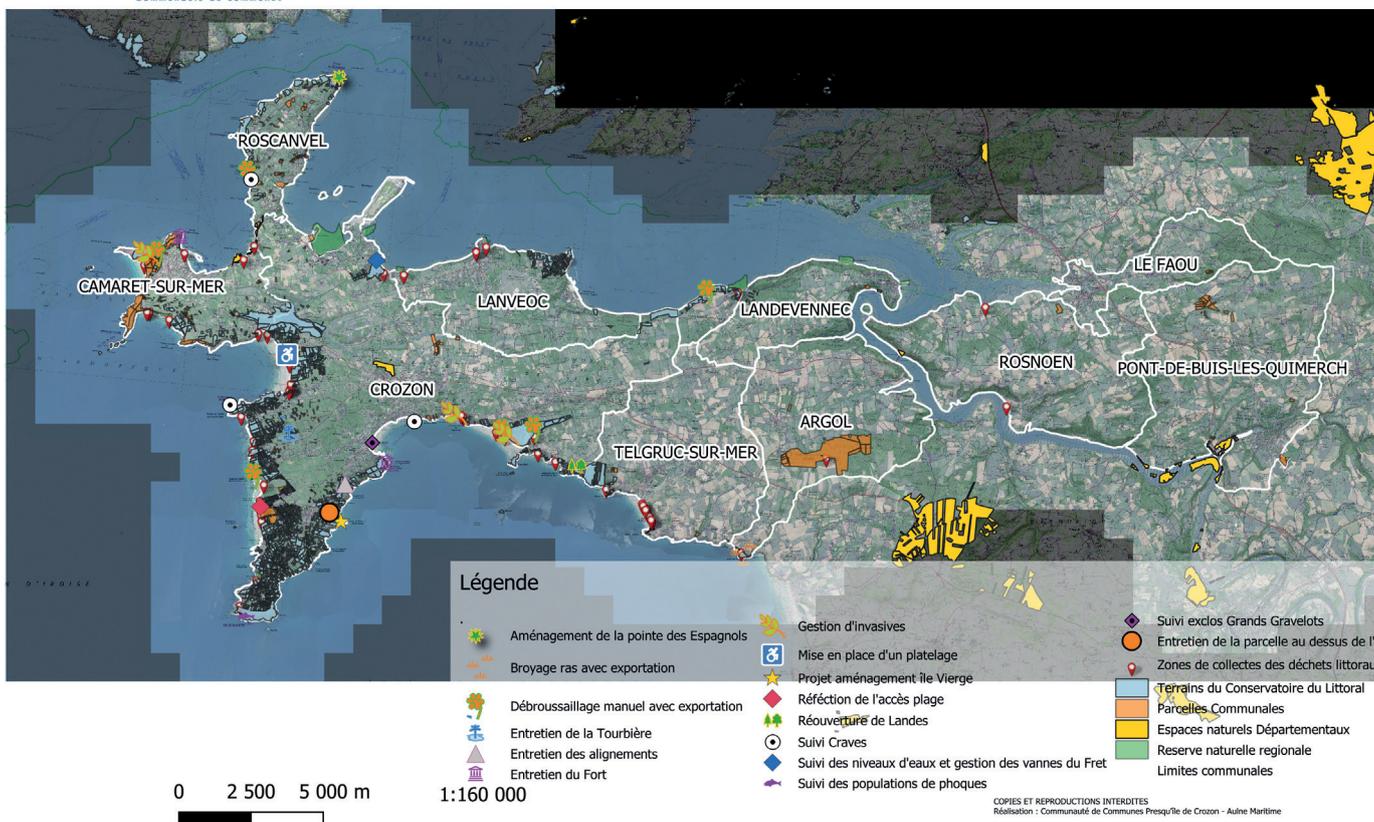
d'aménagements ont été présentées au mois de janvier 2023. Un arbitrage de ces propositions aura lieu au printemps et une décision politique sur la poursuite du projet devrait être prise dans la foulée.

• Étang de Kerloc'h :

Ce site emblématique du territoire et représentant une belle surface acquise par le Conservatoire du Littoral était jusqu'à présent dépourvu de document de gestion. À l'abandon depuis des années et sans gestion particulière, le service a entrepris au printemps 2023 de rédiger un plan de gestion. Le diagnostic de terrain se poursuivra au printemps 2024 et le document devrait être finalisé en début d'année 2025.



LOCALISATION DES ACTIONS 2023 DU SERVICE ESPACES NATURELS COMMUNAUTAIRE



Bilan illustré



◀ Type d'activité relevé sur nos espaces naturels lors des missions de police



◀ Formation Carte Verte

Arrachage de Ravenelles Pointe de Raguenez ▶



Entretien de la parcelle au-dessus de l'île Vierge ▶



Réfection des murets du four à chaux ▼

◀ Entretien des prairies du four à chaux à l'Aber



Arrachage d'espèces ornementales à Porz Naye ▶



Réouverture de sentiers suite à la tempête ▼



Entretien des placettes d'étrépage sur la tourbière de Tromel ▶

RANDONNÉES

Dans le cadre de ses actions de développement touristique, la Communauté de Communes assure la gestion des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire : aménagement, entretien, sécurité, signalétique et balisage.

Elle coordonne également l'entretien et l'actualisation de la signalétique des circuits de randonnées pédestre, cyclotourisme et VTT avec les partenaires (Département, communes, Parc Naturel Régional d'Armorique, Fédération Française de la Randonnée Pédestre, Fédération Française de Cyclotourisme, associations Vélo Sport Presqu'île de Crozon et VTT Presqu'île de Crozon).

Actions 2023 :

- Entretien des sentiers pour 4 manifestations sportives (La presqu'îlienne, La rando U, Les Radiuses et le Grand raid du Finistère) ;
- Aménagements des sentiers dans les dunes de Pen Had et de la Palue avec la pose de bi-fils et potelets ;

- Réhabilitation de l'escalier du Loc'h à Landévennec dans le cadre du schéma d'accueil en forêt ;
- Reprise d'un escalier sur le GR à Telgruc-sur-mer ;
- Réfection de l'accès plage de la Palue ;
- Mise en place d'un platelage à Kersiguenou ;
- Restauration du point de danger à Quézédé ;
- Déviation du GR à l'île Vierge ;
- Création d'un nouveau sentier au sud de St Hernot facilitant l'accès au GR ;
- Remise à neuf des passerelles des 3 fontaines à Rosnoën ;
- Création d'une passerelle à Kerlavarec ;
- Réalisation de l'état des lieux post-tempête Ciaran ;
- Bûcheronnage sur 43 km de sentiers pendant le mois de décembre.

▼ Passerelles des 3 fontaines (Rosnoën)



▼ Escalier du Loc'h avant/après (Landévennec) ▼



▲ Passerelle à Kerlavarec (Le Faou)



◀ Escalier GR34 (Telgruc)

GEMAPI

La Communauté de Communes assure la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et la prévention des inondations (PI) en collaboration avec l'EPAB* de la baie de Douarnenez et l'EPAGA** de l'Aulne.

En 2023, ces établissements sont intervenus sur les sujets suivants :

- **Améliorer la qualité de l'eau** : suivi de la qualité de l'eau sur les nitrates et les molécules phytosanitaires (Aber). Etude de faisabilité d'aménagements pour limiter les pollutions bactériennes sur les ruisseaux côtiers de la rade de Brest ;
- **Prévenir la pollution plastique et azotée dans la baie de Douarnenez et la Rade de Brest** : ramassage de déchets et notamment dépollution sur la D887 avec près de 300 kg de déchets collectés, proposition de plan d'action portant sur le recyclage des plastiques agricoles, poses de macaron « La mer commence ici » ; animations auprès d'agriculteurs, grand public et scolaires ;
- **Prévenir l'érosion des sols, le ruissellement et les transferts de pollution** par la création de bocage : mise en œuvre de

la nouvelle stratégie bocage, travaux de restauration de haies et talus, animation ;

- **Préserver la biodiversité** : animation du site Natura 2000 Vallée de l'Aulne. Préparation de l'étude d'extension du site Natura 2000. Pilotage et animation de la campagne de régulation du ragondin ;
- **Contrat TerraRade** : coordination, élaboration et mise en œuvre contrat de rade ;
- **Gestion quantitative de la ressource en eau** : organisation d'un retour d'expérience de la sécheresse 2022 afin d'optimiser la gestion des sécheresses sur le territoire pour les années futures ; élaboration du cahier des charges de l'étude optimisation du soutien d'étiage par la mise en place de courbes de défaillance de la retenue St-Michel ;
- **Inondations** : mise en œuvre des actions du PAPI*** sur la commune du Faou.

**Établissement Public de gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez*

***Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin Versant de l'Aulne.*

**** Programme d'Actions de Prévention des Inondations*

FRELONS ASIATIQUES

La Communauté de Communes est impliquée dans la gestion des espèces invasives ; elle prend notamment en charge le coût de destruction des nids de frelons asiatiques pour les 10 communes.

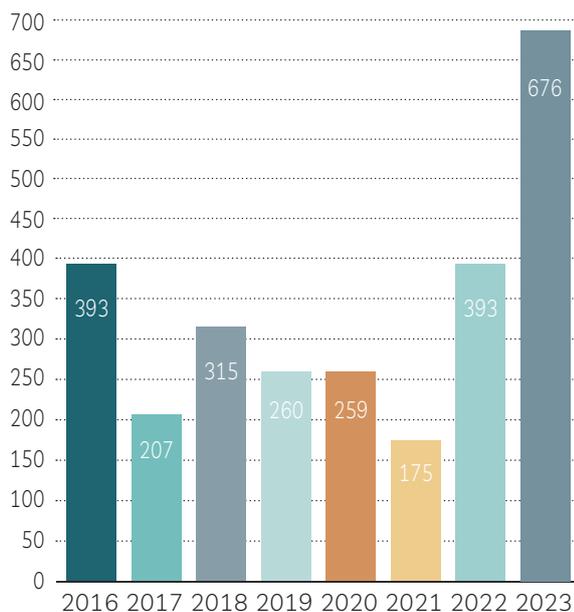
La destruction des nids se fait mécaniquement (destruction par écrasement) quand le nid est accessible et petit ou chimiquement (injection de poudre insecticide dans le nid) lorsqu'il est gros et / ou en hauteur. Il est à noter que l'utilisation de cet insecticide a un impact sur l'environnement. Le piégeage ne doit être réalisé qu'entre mi-mars et mi-juin afin de capturer les reines (fondatrices) tout en limitant l'impact sur les autres insectes.

Le nombre de nids détruits sur notre territoire en 2023 a été très élevé : 676 nids, soit 58 % de plus qu'en 2022. 2023 est également une année record depuis l'arrivée de l'espèce en 2015.

Selon la FDGDON*, l'explication repose vraisemblablement sur les conditions météorologiques très favorables (hivers doux) et le nombre élevé de fondatrices émises en 2022, qui a engendré un très grand nombre de nids en 2023.

**Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles*

NOMBRE DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES DÉTRUITS



Les nids primaires détruits hors prestation ne sont pas recensés.

Coût TTC 2023 : 45 000 € TTC.

OPÉRATION GRAND SITE (OGS)

L'Opération grand site est une démarche proposée par l'État aux collectivités territoriales qui abritent des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Elle permet de répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés, et permet à terme l'obtention du label « Grand Site de France ». (voir « projets structurants »).



05

**LE PÔLE ENFANCE-JEUNESSE/
CULTURE ET LOISIRS**



LE CENTRE CULTUREL L'AMÉTHYSTE

L'Améthyste, le centre culturel du territoire Presqu'île de Crozon - Aulne maritime, a été officiellement inauguré le 1^{er} octobre 2021. Pensé pour être un projet structurant majeur pour le territoire, il est né de réflexions et concertations des élus, citoyens, associations culturelles locales et experts pendant plusieurs années. L'année 2023 a marqué la fin de la 2^e saison de programmation et le début de la 3^e. La fin d'un premier cycle, de plus en plus de spectateurs, une programmation éclectique, qui fait ses preuves.

Objectifs du centre culturel Améthyste :

- Offrir aux habitants du territoire une programmation pluridisciplinaire de qualité, accessible à tous
- Valoriser la culture comme facteur de développement local et d'attractivité
- Favoriser le lien social : programmation culturelle construite avec les partenaires locaux à destination de tous les publics, actions pédagogiques quand cela est possible
- Faire vivre un bâtiment exemplaire en termes de développement durable

La programmation du centre culturel se construit :

- › Avec un souci de répondre aux attentes des habitants ;
- › En apportant une attention privilégiée aux artistes du territoire (local, départemental, régional) à soutenir dans leurs créations et diffusions ;
- › En œuvrant pour faire venir et connaître des artistes de renom, têtes d'affiches populaires et/ou experts dans leur domaine (théâtre, musique, danse...).

En 2023, la volonté était d'affirmer et renforcer les bases posées pour proposer cette diversité artistique avec une exigence de qualité dans tous les domaines et surtout, ouverte à tous les



publics. Progressivement, la Communauté de Communes souhaite encourager avec cet outil le développement des habitudes culturelles des habitants, toutes générations confondues.

L'équipe de l'Améthyste œuvre pour la transition énergétique avec une utilisation raisonnée du bâtiment et offre également un accompagnement technique aux compagnies afin d'intégrer pour leurs représentations des nouveaux équipements moins énergivores (notamment en lumière).

2023 en quelques chiffres :

- **39 événements programmés** dont des séries, portant le nombre de représentations à 54 ;
- **Une dizaine d'arts représentés** : cirque, danse, musique (rock, jazz, classique, monde...), théâtre, conférences... ;
- **Deux accueils d'équipes artistiques finistériennes en résidence** pour une semaine (théâtre et cirque) ;
- **14 accueils extérieurs** pour des forums, séminaires, assemblées générales... ;
- **7 050 spectateurs** dont 2 420 jeunes en cadre scolaire ;

- **Deux grands événements solidaires : en faveur de l'Ukraine et du Téléthon**, ainsi qu'une attention portée, à travers la programmation, aux problématiques sociétales et environnementales (harcèlement scolaire, prévention écologique...);
- **Une dizaine de partenariats structurels et locaux** : avec des structures emblématiques telles que Quai Ouest Musique à Brest, le Théâtre de Cornouaille – Scène Nationale de Quimper, Kaniri Ar Mor; et spécifiques telles que « Très Tôt Théâtre » – Scène conventionnée pour les jeunes publics et scène conventionnée territoire en Finistère; ou encore locales avec des associations implantées historiquement (les Amis de la musique, Jour de Fête...). La plupart de façon continue depuis l'ouverture et nouvelles quand cela a du sens comme avec la Hip-Hop New-School de Quimper en 2023;
- **8 accueils de présentations de praticiens amateurs et travaux scolaires** (écoles de musique, danse et théâtre, collèges et écoles primaires).

Un agenda culturel mutualisé pour le territoire

L'équipe de l'Améthyste, composée de trois équivalents temps plein se répartissant les charges de coordination, régie,

administration, communication et billetterie, œuvre pour faire vivre les événements qu'elle programme mais aussi pour fédérer la dynamique culturelle locale portée par des acteurs associatifs forts. Dans ce cadre, elle permet la programmation d'événements en partenariat au sein du centre culturel et elle réalise un outil de communication, « L'Agenda Culturel du Territoire », destiné à faire rayonner l'ensemble des propositions faites par tous à l'Améthyste et sur l'ensemble du territoire.

Le Festival du Bout du Monde

Très ancrée sur le territoire et forte d'une grande famille de bénévoles, cette manifestation culturelle d'intérêt communautaire, dont le rayonnement est national, voire international est soutenue depuis sa création en 2000 par la communauté de communes (15 300€ en 2023). Elle participe notamment par le prêt du fort de Landaoudec pour ce rendez-vous majeur organisé chaque année début août.



LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, HANDICAP, PARENTALITÉ, CULTURE, SPORT ET LOISIRS.

Les compétences citées ci-dessus sont communales. La Communauté de Communes assure un rôle de coordination des actions et services destinés aux enfants et aux jeunes du territoire dans le cadre de la convention territoriale globale signée, en 2021, par les dix communes du territoire, la communauté de communes, la CAF du Finistère et le département du Finistère.

Cette convention permet de garantir et de pérenniser les financements pour les structures et services du territoire inscrits dans la démarche en 2021: Crèches, Micro-crèche,

RPE*, ALSH*, Formations BAFA*, ludothèque et postes de coordination.

La chargée de coopération thématique participe au pilotage et au suivi des projets définis dans le cadre du projet social de la collectivité en coordonnant les activités des établissements, des dispositifs et des services petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, etc. Elle mène ses missions en lien direct avec les partenaires institutionnels et/ou associatifs du territoire et aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales du département.

*Relais petite enfance – Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Actions 2023

• Animation de réseau

Créer un réseau afin de développer des actions intercommunales, partager des valeurs, avoir une action éducative concertée, rompre l'isolement des professionnels pour une meilleure réponse aux familles.

- › Animations de groupes de travail regroupant les acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et du handicap

• Actions petite enfance

Favoriser l'épanouissement de l'enfant, son éveil corporel, moteur, sensoriel et culturel, veiller à la qualité des lieux de vie et permettre aux familles d'avoir un accueil de qualité.

- › Programmation de travaux de la crèche Les Poussins
- › Relais petite enfance¹
- › Les semaines de la petite enfance²

• Actions Enfance

Faciliter les projets inter centres, permettre aux enfants d'appréhender leur territoire, développer leur curiosité, leur connaissance culturelle et leurs habiletés motrices.

- › Financement des transports pour les projets partagés des accueils de loisirs, soit 6 sorties pour 286 enfants pour un montant de 1178 €.
- › Financement des activités scolaires (natation, voile, intervention musicale et de danse)³

• Actions Jeunesse

Faciliter l'accès des jeunes à une formation en favorisant l'insertion sociale et professionnelle, Accompagner les bénéficiaires vers l'autonomie, Investir les jeunes dans un acte citoyen.

- › Attribution de 12 bourses BAFA/BAFD (5 856 €)

¹ Voir le détail du RPE p.72

² Voir le rapport des SPE p.72

³ Voir la partie scolaire p.73

- › Coordination de 3 séjours, soit 58 jeunes du territoire de 11 à 17 ans pour un budget global de 23 033,94 €

- › Promotion des dispositifs de la Caf et de vacances ouvertes (sac Ados, On s'lance)

- › Mise en place d'une formation de 4 jours « santé mentale des jeunes » pour les professionnels jeunesse du territoire en partenariat avec le Contrat Local de Santé, soit 14 participants.

• Actions handicap

Prévenir les situations de discrimination et les inégalités, garantir un service pour tous et faciliter l'accompagnement des publics.

- › Co-organisation d'un forum des dispositifs de prévention aux accueils proposés pour les enfants, adolescents vivant un handicap
- › Financement des réseaux ULIS⁴ (1 350 €) et (1 335 €) et RASED⁵ (1 350 €) et (790 €).

• Participation à des d'actions fédératrices sur le territoire

- › Soutien à l'action de prévention au sujet des relations affectives et sexuelles mise en place par l'ULAMIR (5 000 €)
- › Présence aux réunions parentalité organisée par le centre social ULAMIR
- › Participation au réseau jeunesse départemental et aux chantiers régionaux jeunesse

• Actions culturelles en lien avec l'enfance et la jeunesse

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime soutient l'éveil musical artistique et culturel pour les enfants scolarisés sur le territoire. Elle encourage ainsi la découverte des arts, la fréquentation des œuvres et l'approche d'une pratique artistique en milieu scolaire, notamment l'apprentissage de la musique

⁴ Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (Châteaulin et Crozon)

⁵ Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (Châteaulin et Crozon)

et de la danse. Elle s'appuie sur le centre culturel l'Améthyste.

- › La Communauté de communes subventionne l'école de musique et de danse Kaniri Ar Mor pour le fonctionnement de l'association, les interventions en musique et danse en milieu scolaire et les actions d'enseignement artistique

musique et danse extrascolaire pour les jeunes (**106 235 €** en 2023).

- › Soutien au Festival des libertés et des droits humains par le financement des transports scolaires à hauteur de 1 485 € soit le déplacement de 357 enfants.

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)



La Communauté de Communes assure l'animation du Relais Petite Enfance (RPE) de la Presqu'île de Crozon, lieu d'échange et d'information au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

Chiffres 2023

- **851** contacts (mails, téléphones, rendez-vous)
- Dont **178** rendez-vous physiques. Les parents représentent 80 % de ces rendez-vous, les assistantes maternelles privilégiant les mails, le téléphone ou les questions lors des ateliers et/ou réunions.
- **64** ateliers en itinérance
- **288** assistantes maternelles

Animations, événements 2023

Réunions/ateliers pour les assistantes maternelles/parents :

- Intervention d'une kinésithérapeute autour de la plagiocéphalie.
- Soirée autour de la prévention langagière.

Semaines de la Petite Enfance 2023

- 2 spectacles : **159** participants (parents, enfants, professionnels)
- 14 ateliers : **262** personnes



LES ACTIVITÉS SCOLAIRES

La Communauté de Communes finance plusieurs activités scolaires: nautisme (voile, kayak...), découverte du milieu marin, piscine, éveil à la musique et à la danse.

L'objectif est que tous les élèves du territoire, quel que soit leur milieu social, puissent bénéficier d'activités sportives et culturelles au sein de l'école, faire de nouvelles découvertes et expériences, développer de nouvelles compétences...

Ces activités sont proposées à toutes les écoles, puis organisées en fonction des projets pédagogiques des enseignants.

Bilan 2023

Grâce aux structures nautiques de la presqu'île de Crozon, **568** élèves de CE2, CM1 et CM2 issus de **16** écoles ont appris les rudiments de la navigation au cours de **12** demi-journées d'activités nautiques, et **405** élèves venant de **13** écoles ont découvert la faune et la flore du milieu marin.

La piscine scolaire a été l'activité la plus pratiquée: **983** enfants venant de **18** écoles ont bénéficié de 12 séances à la piscine Nautil'Ys de Morgat (ou à la piscine de Châteaulin pour les écoles primaires de Pont-de-Buis lès Quimerc'h).

L'éveil à la musique et à la danse assuré par l'école de musique et de danse Kaniri Ar Mor a concerné au total **579** élèves de **9** écoles pour des séances d'éveil musical (+ 40 élèves ayant participé à des concerts dans le cadre scolaire) et **285** élèves de **4** écoles pour la danse.

Coût de ces activités pris en charge par la Communauté de Communes :

- **78 901,40 €** pour la piscine + **52 499,85 €** pour le transport
- **114 377,88 €** pour les activités nautiques et la découverte du milieu marin + **34 099,68 €** pour le transport



LA PISCINE NAUTIL'YS

La piscine Nautil'Ys, située à Morgat, possède un bassin ludique (banquettes massantes, jeux d'eau, toboggan de 45 m de long) et deux couloirs de nage de 25 m, ainsi qu'un espace balnéo avec sauna, hammam et jacuzzi (pour le moment fermé pour cause de coût énergétique).

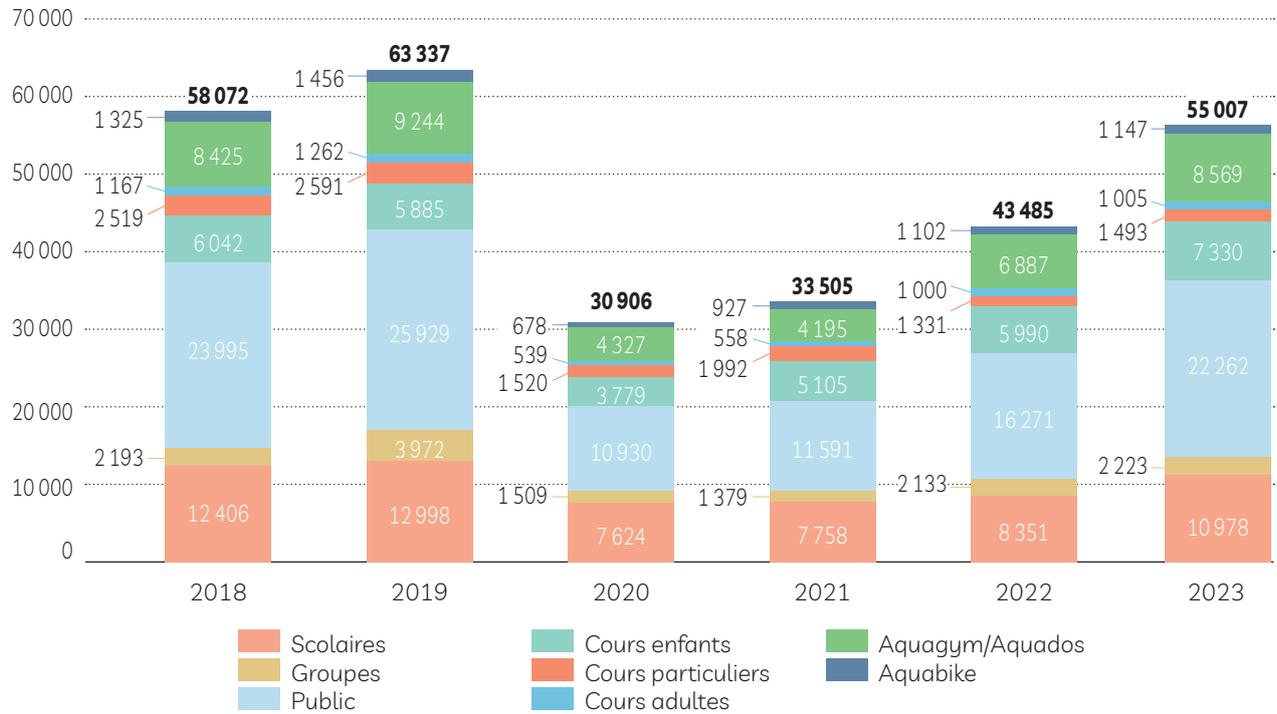
Elle propose toute l'année des cours de natation et des activités adaptés à tous les âges et à tous les niveaux.

Elle est gérée et animée par un responsable / Maître-Nageur Sauveteur, 3 Maîtres-Nageurs Sauveteurs et 2 hôtesses d'accueil.

Actions 2023

- Renouvellement de la chaudière bois
- Audit de la piscine avec le cabinet d'expertise Piscine Management

FRÉQUENTATION DE LA PISCINE PAR TYPE D'ACTIVITÉ



06

**L'ASSISTANCE
AUX COMMUNES**



Dans le cadre du schéma de mutualisation (délibération du 11 juin 2018), la Communauté de Communes apporte

une aide aux communes en assurant des prestations dans les domaines suivants :

APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

À la suite des dispositions de la Loi ALUR*, qui supprime la faculté pour les communes membres d'un EPCI** comportant plus de 10 000 habitants de bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'État, un service instructeur « commun » assure depuis le 1^{er} juillet 2015 l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du droit des sols pour le compte des communes qui lui ont confié cette mission. En 2021, toutes les communes de la CCPCAM ont travaillé à la mise en place d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'Autorisation d'Urbanisme (art L423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son art. 62, obligatoire au 1^{er} janvier 2022).

Chaque maire demeure l'autorité compétente pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le service instructeur ADS (SIADS) a pour mission :

- D'assister et d'accompagner les communes dans l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du droit des sols.
- D'apporter aux communes une expertise et une sécurité juridique.

Il est composé de deux agents : un responsable et une instructrice.

Les modalités de travail en commun entre les maires, autorités compétentes, et le SIADS sont définies par des conventions de mise à disposition. Le SIADS agit sous l'autorité du maire et en concertation avec lui. Il a un devoir de conseil technique et juridique afin de proposer au maire la décision la plus adaptée, conforme aux dispositions d'urbanisme applicables ; il ne peut participer à l'établissement d'un acte illégal sans porter atteinte à ses responsabilités propres.

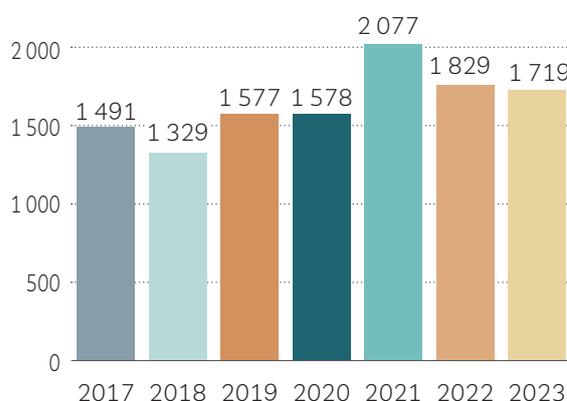
* Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

** Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Budget

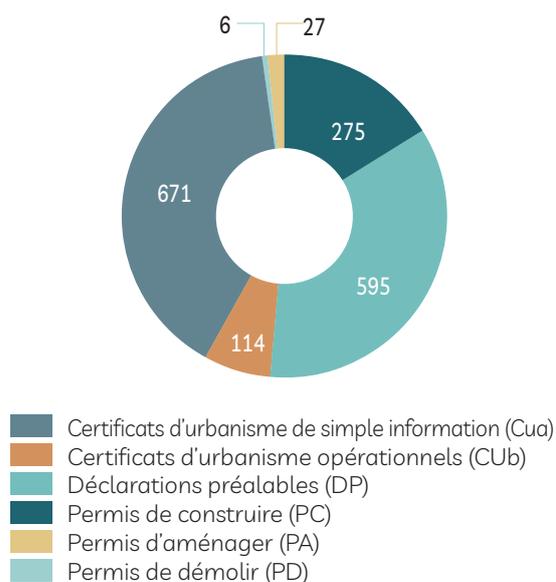
Le SIADS représente en 2023 un budget de 115 000 € pris en charge par moitié par la Communauté de Communes et par moitié par les communes au prorata de leur population.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS POUR LES 10 COMMUNES*



*ces chiffres ne prennent pas en compte les dossiers instruits par les communes de Crozon (Cua et certaines DP simples sans consultation) et Camaret sur Mer (DP simples).

RÉPARTITION PAR TYPE DE DOSSIERS EN 2023



VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Une « cellule Travaux VRD » (voirie et réseaux divers) a été créée au sein des services communautaires en juin 2014, afin de compenser la disparition de l'aide technique de l'État aux communes (ATESAT).

Les communes peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement technique et juridique pour la conception et la réalisation de projets d'aménagement, voirie, réseaux...

Missions d'accompagnement 2023

- Marché de voirie à bons de commande

- › **Crozon** : 2 bons de commande - 41 estimations / 37 chantiers réalisés
- › **Lanvéoc** : 1 bon de commande - 5 estimations / 2 chantiers réalisés
- › **Pont-de-Buis lès Quimerch** : 1 bon de commande - 12 estimations / 9 chantiers réalisés
- › **Roscanvel** : 1 bon de commande - 3 estimations / 3 chantiers réalisés
- › **Telgruc-sur-mer** : 4 bons de commande - 22 estimations / 17 chantiers réalisés
- Suivi de travaux d'aménagement
 - › **Crozon** : Aménagement de la rue de l'Atlantique à Morgat 2022-2023

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Depuis 2012, la Communauté de Communes aide les communes qui le souhaitent à appliquer les règles d'hygiène et de sécurité dans leurs services. En juin 2021, l'adhésion des 3 communes restantes du territoire portent à 10 le nombre de communes adhérentes.

La coordonnatrice Hygiène et sécurité travaille en lien avec les assistants de prévention des communes. Elle assure la mise à jour annuelle du document unique évaluant les risques pour la santé et la sécurité des agents, aide à mettre en place les actions de prévention et à réaliser les nombreux contrôles réglementaires (extincteurs, installations électriques, harnais, etc.), propose et met en place des formations en lien avec la santé et sécurité au travail. Elle intervient également sur des thèmes particuliers sur demande.

L'animation du réseau passe par l'organisation de réunions : commission de mutualisation composée d'élus et réunion de groupes de travail « assistants de prévention ». 1 commission et 1 réunion d'assistants de prévention ont été organisées.

Des formations mutualisées ont été organisées en 2023, en collaboration notamment avec le centre départemental de gestion du Finistère, des organismes extérieurs et des sensibilisations apportées par les connaissances de la coordinatrice :

- › Formation risques électriques, AIPR, SST, Formation Secourisme et prévention Jeunes Enfants, Utilisation des engins de chantier (Grue auxiliaire, minipelle), formation transports scolaires, formation des assistants de prévention, sensibilisation feu camion OM.

Associées à la Communauté de Communes, 8 communes ont été représentées au moins une fois lors de ces formations pour un total de **92** agents formés en 2023.

Communes	Argol	Camaret	Crozon	Lanvéoc	Telgruc	Roscanvel	Le Faou	Rosnoën	PDB	CCPCAM
Nb. d'agents	4	22	0	7	1	1	2	0	26	29

Réalisations 2023

- Mise à jour du Document Unique (DU) dans 6 communes: Argol, Crozon, Lanvéoc, Camaret, Pont-de-Buis, Roscanvel soit un total de 37 services étudiés dans leur totalité sur 76 services des 10 communes adhérentes en 2023, représentant 49 % de DU à jour.
- Aide à la mise en place de documents obligatoires à Lanvéoc, Argol et Camaret (protocoles de sécurité transport, fiches sécurité au poste de travail pour les services techniques, autorisation de conduite)
- Aide à l'élaboration des circuits transport scolaire pour constituer le dossier arrêté en tout point de sécurité (communes de Telgruc et de Camaret)
- Mutualisation de la campagne contre la grippe (menée chaque année): en 2023, 121 agents de 7 communes (Pont-de-Buis, Telgruc, Camaret, Roscanvel, Lanvéoc et Crozon) et 49 agents de la Communauté de Communes ont participé.

- Consultation et organisation de la campagne mesure du radon pour 3 communes (Argol, Lanvéoc, Telgruc) et pour les bâtiments de la CCPCAM.
- Réception des abris à vélo dans les différentes communes du territoire et constats des anomalies sur tout le parc (Le Faou, Crozon, Rosnoën, Landévennec, Argol, Telgruc s/mer, Camaret, Lanvéoc).
- Assurer la mise en sécurité des événements exceptionnels (Musée des vieux métiers à Argol, « Le bout du monde met les pieds dans le plat »)

CST (Comité Social Territorial)

Les communes d'Argol, Roscanvel et Telgruc-sur-mer sont adhérentes au Comité Social Territorial commun.

6 réunions ont été organisées en 2023.

La visite du service administratif de la commune d'Argol, ainsi que les 3 déchèteries de la CCPCAM, en collaboration avec les représentants du personnel et des collectivités, a été organisée en juin 2023.

ASSAINISSEMENT

Assistance technique aux communes

La communauté de communes a poursuivi l'assistance technique aux communes en matière d'assainissement collectif, démarrée en 2019, au travers de la mise en œuvre des actions suivantes :

- › Conduite d'opération de travaux de réhabilitation et rénovation de réseaux d'assainissement (Lanvéoc, Telgruc-sur-mer)

- › Conduite d'études techniques, réglementaires et de schémas directeurs (Argol, Landévennec, Le Faou, Rosnoën)
- › Préparation de demandes de financement (Agence de l'eau, Région, Département, État)

MARCHÉS PUBLICS

Une assistance est apportée depuis 2015 par le service Marchés Publics aux communes qui le souhaitent.

En 2023, les marchés concernés sont ceux de voirie (voir paragraphe « Voirie et Réseaux Divers »).

SERVICE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

La chargée SIG a élaboré sur demande des communes des cartes thématiques, telles que :

- › Carte pour la mise en place du recensement,
- › Cartes interactives pour les sites Internet des communes,
- › Assistance aux communes pour la dénomination des voies et l'adressage.

Elle assiste également les communes pour la remontée des informations relatives à la dénomination des voies et le numérotage de celles-ci et pour la mise à jour de bases de données.

Enfin, elle met en place des formations utilisateur pour la plateforme Géo Pays de Brest.

07

LES PARTENARIATS



Centre culturel l'Améthyste

- › Le Département du Finistère
- › Les Amis de la musique
- › L'Atlantique Jazz festival
- › Le collège Alain
- › Culture Lab 29
- › Jour de fête
- › La Hip Hop New School de Quimper
- › Kaniri Ar Mor
- › MusiqueS à Crozon
- › Quai Ouest Musiques
- › L'association Ouvertures
- › Le Théâtre de Cornouailles dans le cadre du Festival Circonova
- › Très Tôt Théâtre - Scène conventionnée jeune public et territoire
- › L'ULAMIR

Déchets

- › Sidepaq (syndicat d'incinération des déchets du Pays de Quimper)
- › Sotral (Société de TRAitement et de VALorisation des déchets)
- › SYMEED (Syndicat mixte d'étude pour l'élimination des déchets dans le Finistère)
- › DREAL
- › ADEME
- › ESATCO
- › CITEO
- › Les éco-organismes des déchèteries (Éco TLC / Éco DDS / Éco Maison...)

Démarche Qualité / Sécurité / Social / Énergie / Environnement

- › IUT Lorient
- › ENSIBS (École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne Sud)
- › Université de Bretagne Sud
- › École Navale de Lanvéoc-Poulmic
- › Sciences Politiques Rennes

Eau potable / Assainissement

- › Syndicat mixte de l'Aulne
- › SPL Eau du Ponant
- › TPAe
- › ARS
- › Entreprises de travaux
- › Géomètres
- › Agence de l'eau
- › Police de l'eau
- › Département du Finistère

Gestion intégrée de l'eau

- › EPAB (établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez)
- › EPAGA (Établissement Public Territorial de Bassin de l'Aulne)

Économie

- › Initiative Pays de Brest
- › Chambre de Commerce et d'Industrie
- › Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- › Chambre d'agriculture
- › Pôle métropolitain du pays de Brest
- › Région Bretagne

Projet Alimentaire de Territoire

- › PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique)
- › Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
- › Aux Goûts du Jour
- › Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère
- › Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural du Finistère (CIVAM)
- › La Soupape
- › CCAS de la ville de Crozon
- › ULAMIR
- › Citoyens du Climat
- › Musée vivant des vieux métiers

Emploi / Solidarités

- › Mission Locale du Pays de Brest
- › Relais Travail
- › PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)
- › CLLE (Commissions Locales de Lutte contre l'Exclusion)
- › Don Bosco Mobilité
- › CLIC (centre local d'information et de coordination) Centre hospitalier
- › FEPEM (Fédération des Particuliers-Employeurs)
- › CIDFF (centre d'information du droit des femmes et de la famille)
- › Pôle métropolitain du pays de Brest
- › Pôle emploi
- › CAF (Caisse d'Allocations Familiales du Finistère)
- › CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie)
- › CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)
- › DDFIP (Direction départementale des finances Publiques)
- › ANTS (Agence nationale des titres sécurisés)
- › MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- › SPA (Société Protectrice des Animaux)

Énergie

- › SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement du Finistère)
- › Ener'gence
- › IEL (Initiatives & Énergies Locales)
- › Enedis
- › Cohérence énergie
- › Solvéo
- › ONF
- › SOTRAVAL

Enfance / Jeunesse

- › Collège Alain
- › Collège Collobert
- › Collège Jeanne d'Arc
- › Lycée professionnel des métiers de l'automobile
- › Maison familiale Rurale
- › Éducation Nationale
- › Centre social ULAMIR
- › Conseil départemental du Finistère (PMI, CDAS., réseau jeunesse)
- › Caisse d'Allocations Familiales du Finistère (CAF)
- › Structures d'accueil collectif Petite enfance / Enfance / Jeunesse (municipale et associative)
- › Réseau départementale des RPE
- › Ressources locales
- › Pôle Ressource Handicap 29 (PRH 29)
- › CPTS du bout du monde

- › Association Kaniri Ar mor
- › Les centres nautiques
- › Services des Armées
- › CLS du pays de Brest
- › MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- › La soupape
- › Très Tôt Théâtre - Scène conventionnée jeune public et territoire

Espaces Naturels

- › PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique)
- › PNMI (Parc Naturel Marin d'Iroise)
- › CELRL (Conservatoire du littoral) appelé aussi le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- › Département du Finistère
- › Région Bretagne
- › FFRP (Fédération française de la randonnée pédestre)
- › ONF (Office National des Forêts)
- › Arborepom
- › Commissions des cultures marines du Finistère nord et du Finistère sud
- › Commission mer et littoral du Pays de Brest
- › DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne)
- › DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère)
- › Maison des Minéraux
- › UBO (Université de Bretagne Occidentale)
- › CBNB (Conservatoire botanique national de Brest)
- › RNF (Réserves Naturelles de France)
- › Associations d'études et de protection de la nature (Bretagne Vivante, Ligue de Protection des Oiseaux, Société géologique et minéralogique de Bretagne, Groupement Mammalogique Breton...)
- › FDC29 (Fédération départementale des chasseurs du Finistère et sociétés communales de chasse)
- › OFB (Office Français de la Biodiversité) qui regroupe l'AFB (Agence française pour la biodiversité), l'ABB (Agence Bretonne de la Biodiversité), l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), et le RGENB (Réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons)
- › IUEM (Institut Universitaire Européen de la Mer)
- › Tribunal Judiciaire de Quimper
- › Hôtel de Police de Quimper
- › Les Marcheurs du Dimanche
- › Le Club VTT Presqu'île de Crozon

Habitat / Urbanisme

- › Pôle métropolitain du pays de Brest
- › Département du Finistère
- › La région Bretagne - Dispositif SARE (Service d'accompagnement de la rénovation énergétique)
- › La Carsat - Démarche ECLAT (Engagement commun pour le logement et l'autonomie sur les territoires)
- › ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

- › Ener'gence - Opérateur en charge du dispositif Tinergie
- › SOLIHA (solidaires pour l'habitat)
- › La Poste
- › Citémétrie, opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) de la CCPCAM
- › ADEUPA (Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne)
- › Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB)
- › CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- › PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique)
- › EPAB (établissement public d'aménagement et de gestion de la baie de Douarnenez) et EPAGA (Établissement public d'aménagement et de gestion de l'Aulne)

Piscine

- › Sages-femmes
- › Pompiers de la presqu'île de Crozon (le Faou, Crozon, Camaret)
- › ANNPC (Association des Nageurs et nageuses de la Presqu'île de Crozon)
- › APF (France Handicap)
- › Surf Crozon
- › Club de plongée de Crozon-Morgat
- › Centre Nautique CNCM

Ressources Humaines

- › CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- › CDG 29 (Centre de Gestion du Finistère)

Tourisme / Randonnée

- › GIP (Musée de territoire finistérien)
- › Musée des Vieux Métiers
- › Brest Terres Océanes
- › Sensation Bretagne
- › Tout Commence en Finistère
- › Finistère 360
- › ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances)
- › VVF Villages
- › Vélo Sport Presqu'île de Crozon
- › VTT Presqu'île de Crozon
- › FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre)
- › FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme)
- › Réseau Vauban Unesco
- › Label Petites Cités de Caractère
- › CRT Bretagne Comité Régional du Tourisme
- › Fédérations d'Offices de Tourisme
- › Parc Naturel Régional d'Armorique

Travaux / Accessibilité / Assistance aux communes

- › ABF
- › SDIS
- › CDG 29
- › Commission de suivi de site pyrotechnie de Guenvenez
- › Commission de suivi de site Nobelsport et Livbag

Mobilités

- › Région Bretagne / CAT Transdev
- › Département du Finistère
- › Ehop / OuestGo

- › Pôle métropolitain du pays de Brest
- › Don Bosco
- › Association Vélo Sport Presqu'île de Crozon
- › Club VTT
- › Les Marcheurs du Dimanche

Très haut débit

- › Megalis Bretagne
- › Pôle métropolitain du pays de Brest



Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Communauté de communes

Z.A. de Kerdanvez

29160 Crozon

contact@comcom-crozon.bzh

www.comcom-crozon.bzh

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240926-056-2024-1-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024